

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES



[P175846](#)
[Crédit IDA 72130-CM](#)

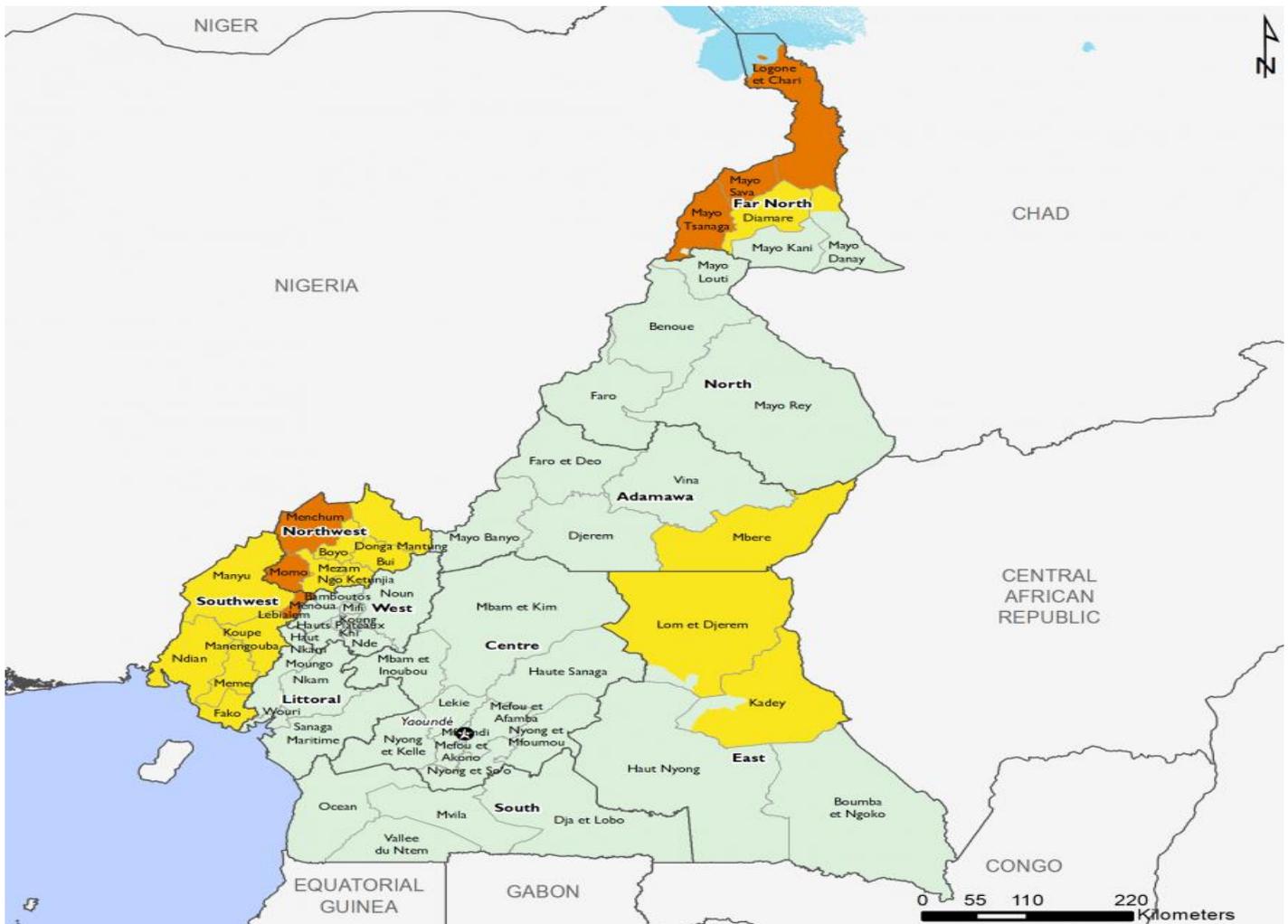
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES
PROJECT

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES



Janvier 2025

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES FIGURES	6
I. INTRODUCTION.....	7
1.1.Contexte et justification de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	7
1.2.Objectifs et principes d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	8
1.3.Document de référence	9
II. DESCRIPTION DU PROJET	10
2.1.Objectif de Développement du Projet.....	10
2.2.Composantes du Projet	11
2.3.Arrangement institutionnel de mise en œuvre	12
2.4.Couverture géographique et bénéficiaires du Projet.....	12
III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.	15
IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	18
4.1.Objectif.....	18
4.2.Catégorie des parties prenantes	18
4.3.Parties prenantes affectées	18
IV.2.2. Autres parties concernées	19
IV.2.3. Les groupes vulnérables.....	19
V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	46
5.1.Plan de consultation des parties prenantes	46
5.2.Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables.....	49
5.3.Calendriers.....	50
5.4.Examen des commentaires	50
5.5.Phases ultérieures du Projet	50
VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	51
6.1.Ressources	51
6.2.Fonctions de gestion et responsabilités	51
VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	53
7.1.Objectifs.....	53
7.2.Résultats attendus.....	54
7.3.Typologie des plaintes et réclamations.....	54

7.4. Acteurs de mise en œuvre du MGP	56
7.5. Eligibilité des plaintes	59
7.6. Etapes de mise en œuvre du MGP	60
7.7. Organisation et fonctionnement du mécanisme	63
7.8. Note spécifique VBG/EAS/HS et VCE	66
7.9. Diffusion / Communication du MGP	67
7.10. Suivi-évaluation des performances du MGP	68
VIII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS	70
8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	70
8.2. Rapportage	70
IX. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP	71
X. ANNEXES	72
Annexe 2 : Compte rendu de la consultation de Mbankomo..	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Fiche de présence de la consultation de Mbankomo	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 : Compte rendu des consultations des parties prenantes à Bertoua ..	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5 : Liste de présence de la consultation de Bertoua.	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 7 : Liste de présence de la consultation de Ngaoundéré	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 8 Consultations Publiques MAYO REY	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 9 : Liste de présence de la consultation Mayo Rey...	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 10 Consultations Publiques A FAKO dans le Sud-ouest	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 11: Liste de présence de la consultation Fako-Sud-Ouest ...	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 12 Consultations Publiques A Bamenda	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 13: Liste de présence de la consultation Bamenda ..	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 14: Points saillants des consultations/sensibilisations et des restitutions avec la Banque Mondiale et les autres parties prenantes (Consultations de Mbankomo, Yaoundé et Bertoua).....	Erreur ! Signet non défini.
. Couverture géographique et bénéficiaires du Projet	79

LISTE DES ACRONYMES

SIGLE	DEFINITION
CCGP	Comité Central de Gestion des Plaintes
CDV	Comité de Développement du Village
CES	Cadre Environnemental et Social
CERC	Composante contingente d'intervention d'urgence (Contingent Emergency Response Component)
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGP	Comité de Gestion des Plaintes
CLGP	Comité Local de Gestion des Plaintes
CLS	Comité Local de Suivi des Investissements Publics
COPIL	Comité de Pilotage
CPPA	Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CV/CQ	Comité de Village/Comités de quartiers
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FCV	Fragilité, Conflit et Violence
GC	Gouvernement du Cameroun
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HS	Harcèlement Sexuel
IDA	Association Internationale de Développement
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la réforme Administrative
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	Ministère des Finances
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la santé Publique
MINT	Ministère des Transports

MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la sécurité Sociale
MOP	Manuel Opérationnel du Projet
NES	Norme Environnementale et Sociale
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Plan d'Actions Communautaire
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Actions de Réinstallation
PDR	Plan de Développement Régional
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Plan de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PROLOG	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes
PST	Prestataire de Service technique
SIG	Système d'Information Géographique
TDR	Termes de Référence
UCR	Unité de Coordination Régionale
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNICEF	Fondation des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violence Basée sur le Genre
VCE	Violence Contre les Enfants

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : matrice des risques environnementaux et sociaux potentiels du Projet . **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 2 : liste des Parties Prenantes du projet lors des consultations publiques 16

Tableau 3 : Perception globale des parties prenantes intéressées 17

Tableau 4. Analyse des parties prenantes du Projet LOGORC..... 21

Tableau 5 : calendrier des activités de consultation des parties prenantes 48

Tableau 6 : Organisation et fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes 63

Tableau 7 : Délai d'exécution des étapes du Mécanisme de Gestion des Plaintes 65

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 : Carte de distribution des régions couvertes par le Projet PROLOG... **Erreur ! Signet non défini.**

Fig. 2 : Carte de distribution des zones concernées par le Projet..... 19

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), un fonds pour préparer le Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). L'Objectif de ce Projet est d'accroître l'accès des communautés aux services de base et aux infrastructures résilientes au climat et de renforcer la capacité locale à gérer les ressources et à fournir efficacement des services. Pour atteindre cet objectif, le Projet envisage (i) le renforcement de la participation des communautés à la planification et à la gouvernance locales, (ii) la fourniture d'infrastructures communautaires clés résilientes au climat, et (iii) le renforcement des processus de décentralisation et le renforcement des capacités des autorités locales décentralisées à gérer et mettre en œuvre les ressources.

Le Projet repose sur deux piliers d'interventions clés : (i) les interventions directes au niveau communautaire pour améliorer les infrastructures communautaires et (ii) le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ce Projet combinera un soutien à la décentralisation avec des engagements de développement ascendants pour renforcer la résilience des communautés.

Ledit Projet sera exécuté pendant cinq (05) ans sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) à travers quatre composantes :

- **Composante 1** : Amélioration des infrastructures communautaires et des services de base ;
- **Composante 2** : Amélioration du cadre de gouvernance à plusieurs niveaux et de la capacité des entités décentralisées à fournir des services ;
- **Composante 3** : Gestion, suivi et évaluation du Projet ;
- **Composante 4** : (Contingency Emergency Response Component) (CERC).

Le Projet couvrira les dix (10) régions du Cameroun. Dans le cadre de la Composante 1, les sous Projets d'infrastructures et les activités de renforcement des capacités se concentreront dans six (06) régions touchées par les facteurs de Fragilité, de Conflit et de Violence (FCV) : Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest. Pour ce qui est de la composante 2, l'assistance technique pour opérationnaliser davantage le processus de décentralisation et fournir aux entités décentralisées des outils et des processus améliorés pour gérer et mettre en œuvre efficacement les ressources bénéficiera à toutes les Collectivités territoriales Décentralisées (CTD) du pays.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux. A cet effet, des Normes Environnementales

et Sociales (NES) de la Banque mondiale (BM) s'appliquent au Projet afin de prévenir et atténuer les impacts négatifs qui pourraient découler de sa mise en œuvre sur l'environnement et le milieu humain. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; la NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; la NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; la NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; la NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; la NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; la NES 7 « Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées; la NES 8 « Patrimoine Culturel » et ; la NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ». La NES 10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du Projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du Projet, renforcer l'adhésion, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du Projet. Il devient dès lors nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) du PROLOG.

1.2. Objectifs et principes d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), préparé dans le cadre du PROLOG, décrit les processus d'information, de consultations publiques et de divulgation d'informations entreprises à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases de mise en œuvre du Projet.

La mobilisation des parties prenantes est une étape importante et indispensable à la mise en œuvre du projet car elle permet aux différentes parties prenantes identifiées principalement les bénéficiaires directs d'avoir des informations sur les différentes étapes du projet (objectifs, activités prévues, risques et impacts potentiels du projet), d'exprimer leurs opinions sur le choix des infrastructures et de mettre en lumière entre autres, les préoccupations et suggestions qui doivent être considérées dans la prise de décision.

Plus spécifiquement, ledit plan vise à :

- Établir une approche systématique de mobilisation des différentes parties prenantes (Cadre de Concertation régionales, Comités de villages et Comités de quartiers (CV/CQ) qui permettra à l'Emprunteur de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le Projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes (dynamisme des CV/CQ et leurs capacités à soumettre des projets d'infrastructures bien matures) et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;

- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d’y parvenir ;
- S’assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l’information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du Projet ;
- Doter les parties touchées par le Projet de moyens leur permettant d’exprimer aisément leurs préoccupations et de porter plainte, et à l’Emprunteur d’y répondre et de les gérer.

1.3. Documents de référence

La mobilisation des parties prenantes se conformera essentiellement aux exigences des normes environnementales et sociales, aux notes d’orientations pour les emprunteurs. On citera à titre d’information les références suivantes :

- Norme Environnementale et Sociale 10 (NES10) : Mobilisation des parties prenantes ;
- Norme Environnementale et Sociale 1 (NES1) : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- Note d’orientation pour les emprunteurs selon le CES pour les opérations IPF
- ESS10 / GN (Guidance Notes for Borrowers)

II. DESCRIPTION DU PROJET

La pauvreté au Cameroun reste importante, avec des inégalités croissantes entre les zones rurales et urbaines, en particulier dans les régions touchées par des conflits. La persistance ainsi que la concentration géographique de la pauvreté dans certaines régions sont susceptibles d'aggraver les disparités régionales et les inégalités dans le pays à l'avenir, à moins qu'elles ne soient traitées. L'instabilité et la violence au Cameroun augmentent et se superposent à une pauvreté régionalisée et concentrée. Les causes et les facteurs (FCV) fragilité, conflits et violence au Cameroun sont multiples et¹ ont des caractéristiques régionales différentes. Cependant, dans l'ensemble, il y a une augmentation significative de l'occurrence de la violence contre les civils et de l'occurrence des batailles. Le déplacement dû à la violence continue contre les populations civiles est un autre défi important qui ajoute des couches supplémentaires de complexité. La fragilité et la dynamique de la pauvreté sont encore exacerbées par les défis croissants posés par les aléas naturels et le changement climatique qui causent des dommages aux habitations et aux infrastructures, et la fréquence accrue des sécheresses nuit au secteur agricole et aux moyens de subsistance de ceux qui en dépendent, en particulier dans les régions du nord et de l'Extrême-Nord. L'insécurité alimentaire causée par le changement climatique et les catastrophes naturelles accroît en outre la pression sur les communautés qui souffrent déjà de niveaux élevés de pauvreté. Les contextes socioéconomiques et de fragilité à multiples facettes au Cameroun appellent une réponse intégrée et holistique pour s'attaquer aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence dans le pays - tout en renforçant la résilience sociale pour prévenir les conflits et promouvoir la participation active des pauvres et l'inclusion des groupes marginalisés dans le pays.

2.1. Objectif de Développement du Projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'accroître l'accès des communautés aux services de base et aux infrastructures résilientes au changement climatique et de renforcer leur capacité locale à gérer efficacement les ressources et à fournir des services. Le Projet entend atteindre l'objectif de développement à travers (i) le renforcement de la participation des communautés à la planification et à la gouvernance locales, (ii) la fourniture d'infrastructures communautaires clés résilientes au climat, et (iii) le renforcement des processus de décentralisation et le renforcement des capacités des autorités locales décentralisées à gérer et mettre en œuvre les ressources.

Les indicateurs liés à l'ODP sont :

- Taux d'exécution du budget d'investissement public décentralisé dans les secteurs ciblés ;
- Le nombre de bénéficiaires ayant un meilleur accès aux infrastructures et services sociaux/économiques résilients au changement climatique (nombre, ventilé par sexe) ;

- Pourcentage de bénéficiaires (hommes/femmes) qui participent à la planification du développement local.

2.2. Composantes du Projet

- **Composante 1 : Amélioration des infrastructures communautaires et des services de base.**
 - **Sous-composante 1a : Renforcement des capacités communautaires.** Cette sous-composante soutiendra (i) la sensibilisation communautaire, (ii) la création de Comités Villageois (CV) là où ils n'existent pas dans les régions ciblées, et (iii) la formation aux compétences de base pour les membres des CV, et (iv) la formation aux compétences des membres de la communauté pour mettre en œuvre et maintenir infrastructures communautaires.
 - **Sous-composante 1b : Appui au développement communautaire.** Cette sous-composante fournira (i) un appui technique aux CV/CQ nouvellement formés pour élaborer des Plans d'Actions Communautaires (PAC), (ii) un appui technique aux CV pour sélectionner les infrastructures communautaires prioritaires à financer par la sous-composante (iii) des infrastructures communautaires résilientes au changement climatique.
 - **Sous-composante 1c : Construction et réhabilitation des infrastructures intercommunales.** Cette sous-composante financera des infrastructures régionales qui renforceront les infrastructures intercommunales et/ou bénéficieront à plusieurs communes.
- **Composante 2 : Amélioration du cadre de gouvernance à plusieurs niveaux et de la capacité des entités décentralisées à fournir des services.**
 - **Sous-composante 2.a : Renforcement des capacités institutionnelles à plusieurs niveaux pour la décentralisation.** Les activités proposées cibleront à la fois les institutions et les acteurs centraux et locaux et consisteront en ce qui suit :
 - a) Environnement réglementaire et politique pour le cadre de gouvernance à plusieurs niveaux ;
 - b) Accompagnement du changement dans le transfert de compétences et de ressources.
 - **Sous-composante 2.b : renforcement de la capacité locale de prestation de services.** Cette sous-composante développera les activités suivantes :
 - a) Renforcement des capacités de base des conseils régionaux et municipaux ;
 - b) Planification et budgétisation des investissements locaux ;
 - c) Renforcement de l'exécution des Projets et de la prestation ainsi que de la performance des services ;

- d) Subventions basées sur la performance.
 - **Sous-composante 2.c. Intégration de la transparence et de l'engagement de citoyen.**
- **Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du Projet.** Cette composante soutiendra la gestion et l'administration du Projet, le suivi et évaluation et le partage des connaissances.
 - **Sous-composante 3a. Gestion du Projet.**
 - **Sous-composante 3b. Suivi et évaluation.**
 - **Sous-composante 3c : Gestion des connaissances.**
- **Composante 4. Contingente d'intervention en situation d'urgence (CERC).**

2.3. Arrangement institutionnel de mise en œuvre

L'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG) est structuré ainsi qu'il suit :

- L'Etat du Cameroun à travers le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) assure la Tutelle ;
- La Banque mondiale assure l'appui technique et financier ;
- L'Equipe de mise en œuvre du Projet, soit l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les Unités de Coordination régionales (UCR);
- Les acteurs publics dont le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), le Ministère des Finances (MINFI), le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), le Ministère des Marchés Publics (MINMAP), les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC)...
- Les acteurs parapublics tels que la National School of Local Administration (NASLA) ;
- La Société civile (ONG, Associations...).

2.4. Couverture géographique et bénéficiaires du Projet

- Le Projet compte deux principaux groupes de bénéficiaires :
 - Le premier groupe de bénéficiaires provient de la population rurale qui réside dans les communes où le Projet sera mis en œuvre.
 - Le deuxième groupe de bénéficiaires est constitué des fonctionnaires du gouvernement local dans les communautés ciblées.
- Critères de sélection

Les interventions visant à améliorer les infrastructures communautaires et les services de base résilients au changement climatique et à renforcer les capacités des communes (composante 1) concentreront leurs efforts dans les régions touchées par les facteurs de Fragilité, Conflit et Violence (FCV), afin de soutenir le plan de prévention et de résilience du GC de lutte contre ces facteurs. Il s'agit des régions

actuellement en conflit ; des zones considérées comme fragiles en raison du taux élevé de l'exclusion socio-économique et des impacts des conflits en cours ; des zones subissant les retombées des conflits et de la violence (par exemple, l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées, l'impact sur les services sociaux, les emplois et les relations sociales). Sur la base des évaluations de la vulnérabilité spatiale qui ont analysé ces facteurs, six régions ont été choisies : Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest. Dans le cadre de la composante 2, l'assistance technique pour opérationnaliser davantage le processus de décentralisation et fournir aux entités décentralisées des outils et des processus améliorés pour gérer et mettre en œuvre efficacement les ressources bénéficiera à toutes les CTD dans les 10 régions.

Fig. 1 : Carte de distribution des régions couvertes par le PROLOG



- Régions devant bénéficier des interventions prévues dans le cadre de la Composante 1
- Les Autres régions concernées par le Projet

III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'élaboration du présent PMPP a été rendue possible grâce aux rencontres d'échanges et de consultations des parties à savoir :

- La concertation technique interministérielle qui a eu lieu du 22 au 24 novembre 2021 à Mbankomo dans la région du Centre avec Plusieurs parties notamment : le MINDDEVEL, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).
- La consultation publique tenue à Bertoua du 25 au 27 octobre 2021 par le Chef de Division du Développement Régional, Représentant du Gouverneur de la Région de l'Est, l'Adjoint n°2 de la préfecture de Bertoua, les représentants Conseil Régional, les représentants de certaines communes, communautés urbaines et services déconcentrés (voir annexe n° 5).
- La consultation publique de Fako au Sud-Ouest le 16.02.2022 en présence du chef des services déconcentrés de l'état de Fako, de certaines autorités locales, certains chefs traditionnels et leaders de la société civile.
- La Consultation Publique qui s'est tenue à Ngaoundéré le 10.02.2022 en présence de Mme MVEKOURI PETSOU CLAUDINE Epse SUMBU SUMBU, Délégué Départemental de la Décentralisation et du Développement Local de la VINA.
- La consultation Publique de Bamenda du 15.02.2022 tenue par le délégué départemental du MINDDEVEL de Bamenda
- La consultation Publique du 10.02.2022 tenue à la préfecture de Tcholliré dans le Mayo Rey en présence du Préfet du Département du Mayo-Rey ; Madame le Sénateur DOUDOU Epse ADAMOU ; Madame et Messieurs les Maires des communes de Rey-Bouba, Madingring et de Tcholliré ; les Délégués Départementaux : MINMAP, MINTP, MINTSS, MINDDEVEL ; les Secrétaires Généraux des communes de Madingring et Tcholliré ; les conseillers syndicaux BAKARY SAIDOU, MOUSSA AHAMADOU, ABDOURAMANOU ; les Membres des COPIL : MOHAMAN NASSOUROU et SALI MADI ; Les Présidents de l'Association Espoir de Tcholliré et du COOP GIC de OURO KESSOUM

Les concertations avec les Parties prenantes dans le cadre du PMPP du PROLOG ont concerné six (6) régions : Il s'agit du Centre, de l'Est, du Nord, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et au Nord-Ouest. Toutes les parties prenantes ciblées ont été rencontrées dans les régions visitées. Le principal objectif de ces rencontres était de présenter le PROLOG et de recueillir les opinions des groupes d'acteurs potentiellement impactés et ciblés par les activités du futur Projet. La liste des différentes PP rencontrées dans chacune des régions retenues pour les consultations s'établit comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : liste des Parties Prenantes du projet lors des consultations publiques

Parties Prenantes Administrations Publiques	Parties prenantes CTD	Parties prenantes Sociétés Civiles	Autres Parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> - Délégués départementaux - Représentant du FEICOM - MNDDEVEL - Représentant du Ministère de l'économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), - Chefs services déconcentrés de l'état de Fako - Préfet du Département du Mayo-Rey ; - Madame le Sénateur DOUDOU Epse ADAMOU - Madame et Messieurs les Maires des communes de Rey-Bouba, Madingring et de Tcholliré ; - Délégués Départementaux : MINMAP, MINTP, MINTSS, MINDDEVEL - Membres des COFIL ; - Présidents de l'Association Espoir de Tcholliré et du COOP GIC d'OURO KESSOUM 	<ul style="list-style-type: none"> - Maires des communes de Rey-Bouba, Madingring et de Tcholliré ; - Secrétaires Généraux des communes de Madingring et Tcholliré 	<ul style="list-style-type: none"> - Leaders de la société civile - Conseillers syndicaux - Membres des COFIL ; - Présidents de l'Association Espoir de Tcholliré et du COOP GIC d'OURO KESSOUM 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités locales - Chefs traditionnels

Lors de ces différents échanges, les parties prenantes (Administrations publiques, collectivités territoriales décentralisées, représentants des organisations de la société civile et des groupes communautaires de femmes et de jeunes, etc.) susmentionnés ont été notamment informés sur le processus de conception des Projets appuyés par la Banque Mondiale, et l'accent a été surtout mis sur l'identification consensuelle des critères de détermination des zones prioritaires d'intervention du Projet et la détermination des modalités opérationnelles de mise en œuvre du Projet, surtout dans les zones à fort risque d'insécurité. Les parties prenantes ont également été sensibilisées sur les principales composantes du PROLOG et leur implication dans la phase préparation et de mise en œuvre du Projet en vue de susciter leurs adhésions au Projet, en tant que parties concernées ou touchées par le Projet. Ces consultations, aussi bien au niveau central que local, ont également permis, dans une approche inclusive, de faire un état des lieux des réalisations actuelles et des enjeux/défis à relever, de capitaliser les bonnes pratiques et d'identifier les difficultés/risques à éviter dans ces zones en crise.

Pendant les échanges, plusieurs questions ont fait l'objet de préoccupations des parties prenantes, notamment celles liées à la non prise en compte de l'implication effective de toutes les parties prenantes dans le processus de préparation et de mise

en œuvre du Projet. Les comptes rendus de ces consultations sont en annexe.

Tableau 3 : Perception globale des parties prenantes intéressées

Préoccupations et craintes générales des Parties Prenantes	Propositions de mesures
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a suscité certaines inquiétudes, en effet les populations trouvent que le projet ressemble beaucoup au Plan présidentiel de reconstruction et de développement mis en œuvre pour le NOSO ; - Est-ce que le projet va vraiment aider les populations des zones FCV - Gestion des Cas VBG dans les Zones de Conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation et sensibilisation des populations - Sensibilisation des communautés - Encouragement des projets HIMO - Choix des sites - Prise en Charge des Cas VBG.

Les consultations publiques dans les autres zones à Risques

Pour assurer une consultation et une participation significatives de toutes les PP mêmes celles des autres zones FVC, l'Unité de gestion du projet du MINDEVEL (UGP) veillera à ce que des mécanismes et des outils appropriés soient utilisés comme par exemples les nouvelles technologies (Vidéo conférences etc.) :

Les consultations seront libres, participative, le but étant d'informer les Parties prenantes des impacts négatifs et positifs du projet. Les informations collectées et les avis recueillis auprès des PP lors de cette première phase de consultation seront utilisés comme base dans la mise en œuvre du projet.

COVID-19 et Consultations Publiques des Parties Prenantes

Les consultations Publiques ont été faites et continueront d'être faites dans le respect de la distanciation et des mesures barrières conformément aux exigences du Gouvernement Camerounais : des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes sont interdits sur toute l'étendue du territoire national.

Identification des projets

Les dernières consultations ayant eu lieu en 2022, il serait judicieux de procéder à d'autres consultations communautaires au moment de l'identification des infrastructures résilientes au climat dans l'objectif de prendre en compte les avis des différentes parties prenantes. Dans le cadre de la composante 1 par exemple, les communautés sont au cœur du choix des infrastructures à réaliser et donc, devront être sujet à de nombreuses consultations.

IV. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Objectif

L'objectif de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) par le PROLOG. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières. Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt dans le processus de préparation et de mise en œuvre du Projet.

4.2. Catégorie des parties prenantes

La revue documentaire et le processus de consultation réalisés au cours de de la préparation de ce PMPP ont permis de faire une identification des parties prenantes, sur la base des activités prévues, du contexte environnemental et des réalités sociales et culturelles qui prévalent dans les différentes régions du Cameroun.

Les parties prenantes du PROLOG sont regroupées sous trois catégories.

4.3. Parties prenantes affectées

Les parties affectées par le PROLOG regroupent les individus, groupes et autres entités présents dans la zone d'influence du Projet, soit les Régions de l'Extrême Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui sont ou pourraient être affectées directement par le projet. Elles sont susceptibles de subir un changement lié aux activités du Projet et doivent être étroitement impliquées dans le processus de consultation et le processus décisionnel liés au Projet, dans l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques.

Fig. 2 : Carte de distribution des zones concernées par le Projet



minorités ou de groupes marginaux), et à sa dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Le dialogue avec les individus et groupes vulnérables exige souvent l'application de mesures spécifiques et l'octroi d'une aide particulière pour faciliter leur participation à la prise de décisions dans le cadre du

projet, de sorte qu'ils soient sensibilisés et puissent contribuer au processus global au même titre que les autres parties prenantes. Le PMPP est l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du Projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Dans les six (06) Régions suscitées, zones d'intervention du Projet, les groupes et personnes vulnérables ont été identifiés, mais une consultation participative et inclusive avec eux sera effectuée avant le démarrage des activités afin de prendre en compte leurs préoccupations ainsi que leurs recommandations. Néanmoins on peut citer comme vulnérables :

- Les peuples autochtones ;
- Les communautés locales traditionnelles ;
- Les femmes parmi lesquelles les jeunes filles ;
- Les jeunes dont jeunes désœuvrés ;
- Les personnes handicapées ;
- Les personnes âgées ;
- Les réfugiés ;
- Les personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA
- Les personnes analphabètes et sans accès à l'électricité et / ou aux technologies de l'information / de la communication (i.e. téléphones, Internet, etc.).
- Les déplacés internes.

Ces groupes de personnes sont souvent les plus vulnérables en raison de leur accès limité à l'information dû à des barrières physiques, sociales, culturelles et structurelles au sein des communautés. Ces catégories de personnes seront particulièrement ciblées lors des campagnes de sensibilisation sur le Projet. Les activités de sensibilisation seront menées par le personnel de sauvegarde des UCR et même de l'UGP et dans une certaine mesure les OAL ou ONG présentes dans la zone du Projet, les cadres municipaux ... Ces groupes de personnes vulnérables recevront des informations adéquates pour comprendre la nature des activités du Projet et les impacts positifs et négatifs potentiels du PROLOG afin de garantir leur participation aux bénéfices du Projet, d'éviter les impacts disproportionnés et renforcer leur adhésion aux objectifs du Projet. Ils recevront également des informations sur la manière d'accéder au mécanisme de gestion des plaintes du Projet lorsque le besoin se fera sentir. Des consultations régulières seront organisées avec ces parties prenantes l'accessibilité des activités du Projet ainsi que sur le mécanisme de recours.

Le résumé de la description des parties prenantes ainsi que leur rôle et degré d'intérêt potentiel est présenté dans le tableau (4) ci-dessous :

Tableau 4. Analyse des parties prenantes du PROLOG

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
Parties prenantes affectées	Personnes résidant dans les municipalités de la zone d'intervention du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faible accès aux services de base et aux moyens de subsistance ; - Subissent les effets du changement climatique ; - Difficile à mobiliser ; - Situation d'incertitude et de doute par rapport aux initiatives ; - Sont touchées par les facteurs (FCV) Fragilité, conflit et violence ; - faibles moyens financiers ; - pauvreté et situation sociale précaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines ; - Lettres ; - Brochures ; - Rapports ; - Sites Web ; - Journées portes ouvertes ; - Internet ; - Téléphone ; - Télévision ; - Réseaux sociaux ; - Affiches ; - Radio ; - Annonces dans les lieux de marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation dans les activités ; - Réunion d'information, d'anticipation et de concertation.
Parties prenantes intéressées	MINDDEVEL	<ul style="list-style-type: none"> - Créé en vertu du décret présidentiel N°2018/190 en mars 2018, le MINDDEVEL est responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de décentralisation ainsi que de la promotion du développement local, y compris les éléments suivants ; (i) évaluer la mise en œuvre de la décentralisation, (ii) promouvoir le développement socio-économique des collectivités décentralisées et (iii) promouvoir la bonne 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettres administratives ; - Internet ; - Fax ; - Téléphone ; - Presse écrite ; - Radio ; - Télévision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Projet ; - planification, des activités, suivi, recherche des partenaires techniques et financiers, séminaires et ateliers d'information et renforcement de capacités, courrier avance.

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<p>gouvernance au sein des collectivités décentralisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du PROLOG, le MINDDEVEL devra : - Coordonner la mise en œuvre du Projet au niveau national ; - Assurer l'assurance qualité de l'activité mise en œuvre par les Unités de Coordination Régionales (UCR). Faciliter les dialogues entre les UCR pour l'échange de connaissances interrégional ; - Veiller à ce que le Projet soit conforme aux normes fiduciaires et environnementales et sociales. Fournir un soutien aux UCR pour se conformer à ces normes et fournir un soutien au renforcement des capacités en cas de besoin ; - Surveiller la performance globale du Projet et le rapport d'avancement à MINDDEVEL et à la Banque mondiale. Exploiter le SIG centralisé pour collecter et analyser les données de S&E collectées par les UCR ; - Assurer la liaison avec d'autres parties prenantes clés au niveau national pour s'assurer que le Projet continue de s'aligner sur la politique nationale ; 			

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		- Renforcer la capacité de mise en œuvre et de suivi des activités du Projet à tous les niveaux.			
	MINEPAT	Le MINEPAT est chargé d'après le Décret N° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant Organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire.	Langues officielles (Français et Anglais)	- Lettre administratives ; - Internet ; - Fax ; - Téléphone ; - Presse écrite ; - Radio ; - Télévision ; - Communiqué de presse.	Elaboration du Projet, planification, des activités, suivi, recherche des partenaires techniques et financiers, séminaires et ateliers d'information et renforcement de capacités, courrier avance
	MINFOPRA	Le MINFOPRA est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de fonction publique et de réforme administrative	Langues officielles (Français, Anglais)	- Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite,	- Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - renforcement des capacités et

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
				<ul style="list-style-type: none"> - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - campagne de sensibilisation
	MINEPDED	<ul style="list-style-type: none"> - Valider les termes de références du CIES - Délivrer les certificats de conformité environnementale au besoin - Suivre la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), 	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - renforcement des capacités et - campagne de sensibilisation
	MINFI	Superviser l'élaboration du budget de l'Etat et de la mise en œuvre des mesures du gouvernement relatives à la gestion des finances et de la masse monétaire du pays	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - renforcement des capacités et - campagne de sensibilisation
	MINAT	Signer l'arrêté créant la Commission de Constat et d'Evaluation des biens (CCE) et présider la CCE	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		□ certificat d'affichage et de non-opposition en cas de non-objection des populations par rapport à la demande d'autorisation d'exploitation des établissements classés de première classe		<ul style="list-style-type: none"> - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et d'information ; - Renforcement des capacités et de campagne de sensibilisation
	MINHDU	Assurer le suivi externe (contrôle et respect des normes) de la mise en œuvre des actions proposées en matière d'assainissement, d'hygiène et de salubrité, d'enlèvement et/ou de traitement des ordures	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - Renforcement des capacités et de campagne de sensibilisation
	MINPROF	Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - Renforcement des capacités et de campagne de sensibilisation

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
	MINT	Responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de transport et de sécurité routière	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - Renforcement des capacités et de campagne de sensibilisation
	MINEE	est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de production, de transport, de distribution de l'eau et de l'énergie.	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information, renforcement des capacités et campagne de sensibilisation
	MINSANTE	responsable de la politique d'éducation sanitaire publique intervient notamment dans la surveillance de la santé et la lutte contre les épidémies (IST-VIH-SIDA-COVID 19), le contrôle de la qualité des eaux de consommation, en collaboration avec le Ministère chargé de l'Eau	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, • Télévision 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information, renforcement des capacités et campagne de sensibilisation

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
				• Communiqué de presse	
	MINTP	Délivrer les autorisations d'ouverture des voies d'accès aux emprises	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de Formation et d'information ; - renforcement des capacités et campagne de sensibilisation
	MINTSS	veillera à la mise en œuvre juste et équitable des dispositions du code du travail lors de l'exécution du projet	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de Formation et d'information ; - Renforcement des capacités et campagne de sensibilisation
	MINDEF	assure la préservation de l'intégrité du territoire national. Ses interventions sont importantes dans la sécurisation des chantiers et des investissements dans les zones à risque sécuritaire	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - renforcement des capacités et campagne de sensibilisation

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
				<ul style="list-style-type: none"> - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	
	MINAS	Suivre la mise en œuvre des aspects sociaux des sous-Projets notamment la prise en compte de l'approche genre, des couches sociales vulnérables et des peuples autochtones	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - renforcement des capacités et campagne de sensibilisation
	MINSANTE	Veiller au développement des actions de prévention et de lutte contre les épidémies et des pandémies ; de ce fait il devra contribuer aux actions de sensibilisation prévues dans les PGES des sous projets	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - renforcement des capacités et campagne de sensibilisation
	MINDCAF	aura la responsabilité dans l'élaboration de la déclaration d'utilité publique des emprises et d'accompagner le processus de constat et d'évaluation et indemnisation des biens à exproprier ;	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de - Formation et d'information ;

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
				<ul style="list-style-type: none"> - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités et - campagne de sensibilisation
	MINJEC	Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement secondaire et d'enseignement normal.	Langues officielles (Français, anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de - Formation et d'information ; - Renforcement des capacités et - campagne de sensibilisation
	Délégations régionales et Départementales	Mobilité des personnes Les Délégations Régionales sont chargées de : (i) l'animation, la coordination, le contrôle et l'évaluation à l'échelle de la Région des activités de l'ensemble des services du Ministère, (ii) la gestion de l'ensemble des crédits délégués aux services régionaux, (iii) la gestion de l'ensemble du personnel de la délégation, (iv) la promotion des activités relevant de leur sous-secteur dans la région, et (v) de l'animation et de l'évaluation des services d'appui technique	Langues officielles (Français et Anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités entre les différentes institutions impliquées dans le processus de mise en œuvre,

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
-					
Parties prenantes ciblées par les activités de la Composante 1					
	Collectivités territoriales Communes, Régions	Les régions ont été créées en 1996 en tant que Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Les lois de décentralisation de 2004 ont défini les orientations du processus, les compétences à transférer et les règles applicables aux CTD. Les régions et les municipalités se sont vu attribuer des compétences et des fonctions dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique (y compris la gestion des risques climatiques, la gestion des ressources environnementales et naturelles, les travaux publics, l'urbanisme et le logement). La loi de décentralisation de 2009 a défini un cadre de financement des CTD, y compris la distribution d'une Subvention Générale de la Décentralisation et les modalités de la fiscalité locale. Dans la pratique, cependant, le transfert des responsabilités a été incomplet et le gouvernement central est resté responsable de la prestation de la plupart des services par le biais d'entités déconcentrées opérant aux niveaux infranationaux. Les CTD :	<ul style="list-style-type: none"> • Langues officielles • (Français, anglais) • Langue locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio communautaire, - Télévision, - Réunions de coordination mensuelles, - Réunions hebdomadaires, - Compte Rendu, - Sondage et enquête de satisfaction, - Tableaux de bord sur le suivi de la mise en œuvre - Utilisation des mégaphones par les agents communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des riverains, - Ciblage et consultation approfondies, - Contrôle et suivi des activités de mise en œuvre du Projet, - Chronogramme des activités, - Plan de travail annuel - Evaluation périodique, - Renforcement des capacités. - Suivi des indicateurs de Performances

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<ul style="list-style-type: none"> • manquent de ressources et de capacités pour exercer les fonctions qui leur sont assignées. • sont fortement dépendantes des transferts centraux et disposent d'une autonomie limitée pour utiliser les ressources. • ont des capacités limitées dans les fonctions essentielles de gestion publique telles que la gestion budgétaire, la passation des marchés publics et la gestion des ressources humaines. 		<p>en parcourant tous les quartiers et ruelles des communes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiches et caravanes dans chaque carrefour, distribution des tracts et utilisation des réseaux sociaux (Whatsapp, Facebook...) 	
	Chefs traditionnels	Sont responsables de la gestion des conflits, des plaintes et de la mobilisation des communautés pour les activités. Ils défendent les intérêts de la communauté dans les Projets	<ul style="list-style-type: none"> • Langues officielles (Français et Anglais) • Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Presse écrite, internet, - Téléphone ; - Télévision, - Réseaux sociaux, - Affiches, - Radio communautaire, - leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Protection du patrimoine culturel matériel et immatériel,

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
	Secteur privé BTP (Entreprises des travaux, Missions de contrôle)	Suivi et contrôle des travaux	Langues officielles (Français et Anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Presse Écrite, - Internet, - Téléphone ; - Télévision, - Réseaux Sociaux, - Affiches, - Radio, - Communautaire, - Annonces Dans Les Lieux De - Marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des partenariats et des opportunités de financement, - Soutien et accompagnement des jeunes entrepreneurs, - création des conditions favorables à une plus grande implication du secteur privé dans la mise en œuvre des activités du Projet
	Partenaires techniques et financiers (Banque mondiale BUNEC, FEICOM, PNDP, AFD, HCR, UNICEF, PAM, FAO, PLAN INTERNATIONAL, PNUE, FAIRMED,	<ul style="list-style-type: none"> • Très sensible/rigide aux procédures, • Font l'accompagnement technique, • Contribuent au développement, la mise en œuvre et l'évaluation des activités, • Apportent un appui au lobbying international à la mobilisation et disposition des financements pour les activités du secteur rural • supervisent la mise en œuvre des mesures socio-environnementales prescrites dans le cadre du projet 	Langues officielles (Français et Anglais)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Presse écrite, - Email, - Téléphone, - Journal de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du nouveau cadre de gestion environnemental et Social (CGES), - Élaboration d'un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) sensible aux spécificités locales et aux aspirations propre aux communautés, - Session de formation, atelier et séminaires de formation et de renforcement des

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
					capacités des acteurs de pilotage du PROLOG et du Gouvernement -
	Organisation de la Société Civile et Organisation Non Gouvernementale FONDAF (Foyer Notre Dame de la Forêt)	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux consultations et aux audiences publiques ; - participer aux activités des comités départementaux de suivi des PGES 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Presse écrite, - Email, - Téléphone, - Journal de projet 	-
	Média (Radio, journaux et télévisions)	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information sur le plan national et dans la zone du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettres d'invitations, Appel à Couverture du projet - Médiatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Liberté de la presse, - Plus d'implication des médias dans le processus du Projet
	COPIL (Comité de Pilotage)	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver les plans de travail et les budgets annuels - Analyser les rapports d'avancement du Projet et les rapports d'audit indépendants - Faciliter également la communication et la coopération entre les parties prenantes du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, Internet, Fax, Téléphone, Presse écrite, Radio, Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - Renforcement des capacités - Campagne de sensibilisation

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
	UGP (Unité de Gestion du Projet)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination globale des activités du Projet - Assurer la qualité de la mise en œuvre des activités dans les cellules régionales d'exécution du Projet - Rendre compte des progrès globaux au Gouvernement du Cameroun et à la Banque mondiale - Préparer les programmes de travail annuels et trimestriels ainsi que les rapports d'étapes périodiques. - Coordonner les audits externes, consolide les données du Projet et gère les relations avec la Banque mondiale et les autres intervenants du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - Renforcement des capacités - Campagne de sensibilisation
	UCR (Unité de Coordination Régionale)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la mise en œuvre des activités sur le terrain. Travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées (CTD) pour s'assurer que les fonds acheminés par leur intermédiaire (c'est-à-dire le Fonds d'investissement dans les infrastructures communautaires, les fonds pour les infrastructures intercommunales et les subventions basées sur la performance) sont gérés efficacement conformément aux politiques et directives de la Banque mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et Anglais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre administrative, - Internet, - Fax, - Téléphone, - Presse écrite, - Radio, - Télévision - Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers et séminaires de formation et d'information ; - Renforcement des capacités - Campagne de sensibilisation

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que le Projet soit conforme aux normes fiduciaires et environnementales et sociales. - Surveiller la mise en œuvre du Projet et collecter les données de S&E nécessaires. - Assurer la liaison avec les conseils régionaux, les municipalités, les maires et les autres acteurs clés au niveau régional. - Obtenir et superviser le support technique externe si nécessaire. - Pour les CREP du Nord-Ouest et du Sud-Ouest - recruter des partenaires de mise en œuvre (IP) pour mener des activités communautaires auxquelles les CREP n'ont pas accès. 			
Les personnes vulnérables	Les peuples Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes ayant des moyens de transport limités pour accéder aux documents ou participer aux réunions, segments les plus marginalisés économiquement et les plus vulnérables de la population, leur situation économique, sociale et juridique limite souvent leur capacité à défendre leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources naturelles et culturelles. - Les chasseurs-cueilleurs encore appelés peuples des forêts (Pygmées Baka, , Bedzang). Les peuples pygmées du Cameroun sont constitués de quatre 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles (Français et Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Leaders religieux et traditionnels, - Annonces dans les lieux de marchés - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partages des résultats et d'expériences. - Réunions de groupes cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Engager des services de traduction dans des langues minoritaires ; choix de lieux de réunions accessibles à tous pour les rassemblements ; - Mise à disposition de services de transport pour les personnes habitant des endroits isolés ;

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<p>principaux groupes, notamment les Bagyéli, Bakola, Bedzang et les Baka. Dans le cadre du PROLOG, uniquement deux de ces groupes sont concernés soient les Baka et les BEDZANG ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure sociale se limite à la famille et le véritable pouvoir de décision appartient aux femmes - Chaque membre jouit d'une réelle autonomie et assume ses responsabilités en toute indépendance. - Toutefois, il existe une forte collaboration entre les différents membres en matière de chasse, de musique et de soins à prodiguer aux enfants ; il n'existe pas une véritable division du travail reposant sur le sexe. - En général, c'est la monogamie qui est pratiquée au sein desdits groupes, cependant, la polygamie a le vent en poupe ces derniers temps. - Le troc demeure l'une des principales caractéristiques de ces peuples. Eu égard à la précarité de l'agriculture, ces groupes dépendent pratiquement des ressources forestières et ligneuses. - Selon les estimations, les Baka qui représentent le groupe le plus important comptent entre 70 000 et 100 000 		<ul style="list-style-type: none"> - - 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste ; - Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones ; - Mener de réelles consultations et sensibilisations tout au long du cycle de vie du Projet pour encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les peuples autochtones défavorisés - Développer des politiques appropriées en matière de développement, de réduction de l'insuffisance d'accès aux infrastructures sociales de base tels que des écoles, des

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<p>personnes, dans l'Est et le sud du pays (départements de la Boumba et- Ngoko, du Haut-Nyong et de la Kadey). Les Bedzang moins nombreux, avec moins d'un millier de personnes se retrouve au Nord-ouest du Département du Mbam-et-Kim, dans la plaine Tikar et également à Messondo dans la région du Centre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés/Intérêts, Besoins, linguistique la discrimination, la stigmatisation et la marginalisation, niveau de participation aux processus de prise de décision tant au niveau communautaire que national encore faible ; - Leurs villages et leurs institutions sociales traditionnelles ne bénéficient d'aucune reconnaissance officielle ; - Absence d'accès au marché du travail ; - Mortalité infantile élevée ; - Marginalisation que subissent les femmes appartenant aux communautés autochtones ; - Les conflits persistants entre les peuples autochtones et leurs voisins bantous ; - Faible accès des enfants autochtones à une éducation véritablement gratuite et adaptée à leur culture, 			centres de santé, des points d'eau, etc. ; il en est également des cas de fortes pressions exercées sur leurs terres et ressources naturelles dont dépend essentiellement leur survie, de leur faible implication dans les processus de prise de décision, de l'absence de concertation, de la non reconnaissance de leurs droits, du non-respect de leur mode de vie.

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<ul style="list-style-type: none"> - Faible consultation et implication dans la prise des décisions sur les questions qui les concernent ou peuvent les affecter. - Ils participent à la mise en œuvre locale des activités, à l'orientation des Projets, au suivi de la gouvernance et des engagements des promoteurs de Projets. 			
	Les communautés locales traditionnelles rurales	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de mobilisation, recherche du profit, participent à la mise en œuvre locale des activités, à l'orientation des Projets, au suivi de la gouvernance et des engagements des promoteurs de Projets. - Partie des segments les plus marginalisés économiquement et les plus vulnérables de la population, leur situation économique, sociale et juridique limite souvent leur capacité à défendre leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources naturelles et culturelles. - Elles sont généralement situées dans les zones d'habitat naturel ou critique et sont inextricablement liés aux terres sur lesquelles ils vivent et aux ressources naturelles dont ils dépendent 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues - Officielles - (Français et - Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions en groupes cibles - Magazines, - Lettres, - Brochures, - Rapports, - Sites Web, - Journées - Portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de presse, - Conférences de presse, - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste ; - Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des communautés locales - Mener de réelles consultations et sensibilisations tout au long du cycle de vie du Projet pour encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les communautés locales

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
	Les femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Elles sont confrontées à des obstacles importants qui affectent négativement leur l'accès et le contrôle des ressources et participation à la prise de décision aux niveaux communautaire, régional et central ; - Elles occupent des postes subalternes dans les institutions communautaires traditionnelles et étatiques. Les disparités entre les sexes du pays sont visibles dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs de la santé reproductive, de l'éducation, de l'accès à l'emploi et de la participation des femmes en tant que décideurs dans la vie socio-économique ; - Elles constituent la majorité des habitants dans la plupart des villages pauvres et ruraux, mais sont systématiquement exclues des organes décisionnels communautaires. Bien que les femmes aient créé des réseaux sociaux tels que des groupes d'épargne et des associations féminines, elles continuent de n'avoir que peu ou pas d'implication formelle dans la prise de décision au niveau communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles (Français et Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions Ciblées - Magazines, - Lettres, - Brochures, - Rapports, - Sites Web, - Journées - Portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de presse, - Conférences de presse, - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation - Des consultations de la communauté incluant les femmes et les filles seront conduites dans des environnements propices et sécurisés, dans des groupes séparés par sexe par exemple et avec des animatrices femmes
	Les femmes cheffes de ménage	<ul style="list-style-type: none"> - Disposent d'une autonomie résidentielle (veuves, divorcés, célibataires), 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines, - Lettre, - Brochures, 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation, de ciblage, formation et

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<p>généralement à la tête d'une famille de plus de 02 enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Age moyen rarement inférieur à 40 ans, indicateur de développement pauvre et précaire. - Travaillent dure pour nourrir leur famille et sont généralement marginalisées et défavorisées. Abus (physiques, sexuels, émotionnels ou psychologiques) et dépendance à l'agriculture pour survivre, difficultés d'insertion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - officielles - (Français et - Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports, - Sites web, - Journées portes ouvertes, - Affichages, - Radio - Communiqués de presse, - Conférences de presse, - Publicité 	<p>suivi de ce groupe de personne pour le développement des AGR,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des programmes de mentorat, - Réunion, séminaire et atelier sur le développement des activités d'autonomisation des femmes
	Les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Faible accès aux services sociaux de base tels que les services de santé ou d'éducation, Travail des enfants, Mariage précoce, enfants des rues et enfants placés en institution, Vie sous la garde de personnes âgées, Vie avec le VIH, En conflit avec la loi, Traite, Négligence (physique, médicale, émotionnelle et éducationnelle), - Recrutement par des forces armées ou des groupes armés, Séparation de la famille durant des situations d'urgence, Exploitation sexuelle, Violence (interpersonnelle, collective, sexuelle, basée sur le genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues - officielles - (Français et - Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines, - Lettres, - Brochures, - Rapports, - Sites Web, - Journées - Portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de presse, - Conférences de presse, - Publicité, 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation - Consultations cibles pour les groupes de jeunes

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<ul style="list-style-type: none"> - La jeunesse camerounaise est confrontée à un certain nombre de problèmes d'exclusion, notamment le manque d'accès à l'information sur les opportunités, l'accès limité aux régimes fonciers et le manque d'intégration dans les programmes de développement rural. - À l'échelle nationale, les jeunes ont des taux de chômage et de sous-emploi plus élevés. En 2014, 96 % de l'emploi des jeunes en dehors du secteur formel était dans l'agriculture. En revanche, le ratio des jeunes (15 à 24 ans) occupés par rapport à la population totale du secteur rural s'établissait à près de 62 %, bien en deçà des 82 % rapportés pour les adultes (+25 ans). - Le sous-emploi et le chômage persistants chez les jeunes peuvent entraîner de la frustration et des griefs qui, à leur tour, peuvent conduire à la radicalisation ou à des troubles sociaux. Généralement, les jeunes ne sont pas compris comme un acteur social actif mais comme un groupe dépendant de structures de pouvoir établies. 		<ul style="list-style-type: none"> - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences. 	
	Les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> - Difficile à mobiliser, mobilité réduite; subissent une pression sociale, faible moyen financier, absence de moyen de 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines, - Lettres, - Brochures, 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les Projets, programmes adaptés aux attentes des

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		transport, éloignements des sites, faible prise en compte dans la prise de décision, manque de confiance au système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports, - Sites Web, - Journées - Portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de presse, - Conférences de presse, - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> personnes vivant avec un handicap. Séminaires de formation et de - Renforcement des capacités et Atelier de sensibilisation des - acteurs du Projet pour une meilleure prise en compte des préoccupations des handicapées avec des mesures de traduction en langage des signes, en gros caractères ou en Braille
	Les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes du troisième âge continuent de constituer une catégorie vulnérable de notre société. - Par le passé, la prise en charge des personnes âgées était du ressort de la famille et de toute la communauté, mais en raison des mutations sociales, cette solidarité est aujourd'hui mise à rude épreuve. - Aujourd'hui, elles font face à l'isolement social, doublé d'une précarité économique. Le SIDA aggrave la situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et - Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines, - Lettres, - Brochures, - Rapports, - Sites Web, - Journées portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de Presse, 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des hangars communautaires pour le regroupement des personnes du troisième âge, renforcement des programmes et politiques d'encadrement et d'accompagnement des personnes âgées, Assistance dans

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
		<p>en les obligeant à prendre en charge leurs fils et petits-fils. Dans certaines familles, ces personnes sont même soupçonnées de sorcellerie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Conférences de Presse, - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'encadrement des personnes âgées (nutrition, soins et épanouissement...) - Prise en charge au sein des familles
	<p>Les enfants vulnérables</p>	<p>- On distingue les orphelins, les enfants abandonnés, les enfants vivant ou travaillant dans la rue. Plusieurs causes ont été mises en lumière dont, notamment, l'absence d'au moins un des parents de l'enfant, la recherche de moyens personnels de subsistance ou de celle de la famille, les conflits familiaux, la dislocation des familles et les violences en milieu familial. Un bon nombre consomme des cigarettes et de la marijuana. Ils sont souvent victimes de discrimination, de stigmatisation et d'abus, ainsi que des violences psychologiques, émotionnelles, sexuelles et corporelles ils vivent pour plupart de petites activités génératrices de revenus orientés principalement vers la satisfaction de leurs besoins alimentaires et l'achat des vêtements. Selon une étude (MINAS), on estime à environ 4000 le</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Journées portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de Presse, - Conférences de Presse, - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences. - 	

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
	<p>Réfugiés et personnes déplacées</p>	<p>nombre d'enfants vivant dans la rue au Cameroun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès limité à l'information dû à des barrières physiques, sociales, culturelles et structurelles au sein des communautés. - Connaissent des tensions avec les communautés d'accueil du fait de la concurrence pour les ressources et les services déjà rares 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles - (Français et - Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines, - Lettres, - Brochures, - Rapports, - Sites Web, - Journées - Portes ouvertes, - Affichages, - Radio, - Communiqués de presse, - Conférences de presse, - Publicité, - Grilles de collecte des données, - Atelier de partage des résultats et d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations adéquates pour comprendre la nature des activités du Projet et les impacts positifs et négatifs potentiels du Projet afin de garantir leur participation aux bénéfiques du Projet, d'éviter les impacts disproportionnés et renforcer leurs adhésions au Projet. Ils recevront également des informations sur la manière d'accéder au mécanisme de gestion des plaintes du Projet lorsque le besoin s'en fait sentir. Des consultations régulières seront organisées avec ces

Catégorie de parties prenantes	Parties Prenantes	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de notification	Besoins spéciaux
Parties prenantes ciblées par les activités de la composante 2					
	les personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> - Marginalisées, stigmatisées par leur Statut sérologique, - Difficile à mobiliser et à cibler, - Manque de confiance au système en place, moyen financier limité 	<ul style="list-style-type: none"> - Langues officielles (Français et Anglais) - Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Magazines, Lettres, Brochures, Rapports, Sites Web, Journées Portes Ouvertes, Affichages, Radio, Communiqués de presse, Conférences de Presse, Publicité, Grilles de collecte des données, Atelier de partage des résultats et d'expériences. 	<p>parties prenantes l'accessibilité des activités du Projet ainsi que sur le mécanisme de recours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des programmes d'assistance psychosociale, information et éducations pour le changement (IEC) de comportements, sensibilisation des personnes infectées, Séminaires, réunions et Atelier

V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La NES n° 10 de la BM exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus de préparation du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels.

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les médias de masse notamment la radio et la télévision nationale, les radios locales ainsi que les journaux de la place. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios communautaires, les leaders communautaires, religieux et politiques seront également utilisés, surtout en faveur des groupes vulnérables. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, gadgets, documents et rapports de synthèse non techniques en français, anglais et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites ou ayant un accès aux TIC, un site Internet sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, twitter etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant la tenue de la réunion, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le PMPP restera dans le domaine public pendant toute la période de développement du Projet, pour assurer l'identification en temps opportun de toute nouvelle partie prenante et partie intéressée et leur participation au processus de collaboration avec le Projet, y compris toute rétroaction reçue de leur part qui soutient la mise en œuvre réussie du Projet. Les méthodes d'engagement devront également être révisées périodiquement et au besoin afin de maintenir leur efficacité et leur pertinence par rapport à l'environnement en évolution du Projet.

Cette stratégie sera mise à jour annuellement durant la période de mise en œuvre du Projet. Elle sera consacrée pour décrire les informations qui seront communiquées, définir les formats et les modes de communication.

5.1. Plan de consultation des parties prenantes

La consultation des parties prenantes représente une source d'informations importantes qui, d'une part, permettent d'améliorer et de renforcer la conception

du Projet, et d'autre part est essentielle à l'identification des besoins relatifs au Projet. Les consultations constituent le fondement de la collaboration à venir en particulier lorsque les parties prenantes ont la possibilité de faire part de leurs inquiétudes et de poser des questions, ainsi que la marge de manœuvre nécessaire pour contribuer directement ou indirectement à la conception et mise en œuvre du Projet. Il est question de :

- Informer les parties prenantes sur les activités du Projet ;
- Consulter les parties prenantes sur les actions à mener ;
- Faire participer les parties prenantes à la mise en œuvre du Projet ;
- Recueillir le feedback des parties prenantes.

Le tableau (5) présente les objectifs et le calendrier des activités de consultation des parties prenantes.

Tableau 5 : calendrier des activités de consultation des parties prenantes

objectifs	Périodicité	Activités
Informer les parties prenantes sur les activités du Projet	Démarrage du Projet	Atelier national de lancement officiel des activités du PROLOG aux parties prenantes. Tous les groupes d'acteurs concernés (administrations, partenaires, société civile et autres) au niveau national devront être représentés, y compris les organisations et associations spécifiques des jeunes, femmes, populations autochtones, handicapés etc.
	Dès les 02 premiers mois après le démarrage du Projet	Ateliers de lancement régionaux des activités du Projet. Tous les groupes d'acteurs concernés (administrations, partenaires, société civile et autres) au niveau régional devront être représentés, y compris les organisations et associations spécifiques des jeunes, femmes, populations autochtones, handicapés etc.
	Mensuel	Diffusion des informations concernant le Projet dans les émissions spécialisées des médias (radio et télévision), dont les radios communautaires,
	Trimestriel	production d'un journal du Projet,
	Annuel	Communications spéciales lors des journées internationales spécifiques (journée de la femme, des PA, etc.) et événements spéciaux (foires, expositions etc.),
	Trimestriel	Collaboration avec les leaders communautaires, religieux et les Chefs traditionnels, les membres des CV/CQ pour la communication particulièrement pour les groupes vulnérables (Populations autochtones, populations locales, handicapés, réfugiés etc) ; Collaboration avec les communicateurs et traducteurs en langue locale.
Consulter les parties prenantes	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin régulièrement ou périodiquement au début du Projet mais aussi tout au long de la mise en œuvre	Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis ; Méthodes participatives ; Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.
	en fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Enquêtes, entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ; sondages et questionnaires ; consultations en ligne, consultations téléphoniques
Faire participer les parties	En fonction de la nature de l'activité en tant que	Réunions, consultations, Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées, journées portes-ouvertes

prenantes à la mise en œuvre et au suivi du Projet	de besoin ;	
	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	collaboration et partenariats avec les organisations locales et la société civile locale, collaboration et partenariats avec des points focaux thématiques désignés ou élus,
	En fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Renforcements de capacités sur des thématiques (communication sur les activités, identification des groupes d'acteurs, structuration des acteurs, gestion communautaires des infrastructures, genre, etc.) et aspects spécifiques (procédures du Projet, suivi des activités)
Recueillir le feedback des parties prenantes	Une fois par an pendant la mise en œuvre du Projet et de façon fréquente	Evaluations indépendante, Enquêtes de satisfaction plateforme de redevabilité (en ligne), sondage
	Tous les trimestres, Mais aussi, il sera fait en fonction de la nature de l'activité en tant que de besoin	Consultations/supervision/plateforme de redevabilité (en ligne)
Capitaliser les résultats du Projet	Au moins une fois par an	Rédaction des succès stories, production des documentaires télé et radio avec des témoignages, production des bases de données sur les parties prenantes, organisation des rencontres d'échanges au niveau local, national et international.

5.2. Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables

Dans le cadre de la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables, le Projet devra :

- Prendre en compte les critères d'identification des groupes vulnérables proposés dans le tableau (4) pour une identification et ciblage appropriés de ce groupe d'acteurs ;
- Mettre en place une base de données des groupes vulnérables et des réseaux de communication spécifique par groupes vulnérables (femmes, handicapés, Populations autochtones, populations locales etc.) pour faciliter la communication entre les groupes et avec le Projet ;
- Identifier les autres initiatives en cours avec les groupes vulnérables et mettre en place des cadres de collaboration pour une communication efficace ;
- Identifier et mettre en place des cadres de collaboration avec les leaders communautaires, religieux et autres influenceurs locaux/communautaires pour faciliter les échanger, servir d'intermédiaires et même de traducteurs locaux en cas de nécessité ;
- Utiliser les langues locales pour faciliter le dialogue et la sensibilisation ;
- Prendre en compte les barrières culturelles locales et les représentations sociales en s'adaptant aux us et coutumes locales lors des consultations ;
- Planifier conjointement les activités en tenant compte de leurs disponibilités et occupations ;

-
- Renforcer les capacités des groupes sur certains aspects spécifiques pouvant faciliter la compréhension, l'implication dans la mise en œuvre et le suivi du Projet par les groupes vulnérables ;
 - Travailler de concert avec les ONG locales et autres partenaires pour les questions relatives aux populations vulnérables. ;
 - Organiser des réunions ciblées pour les différentes catégories de groupes vulnérables.

5.3. Calendriers

Les périodes d'interventions prendront en compte les cérémonies culturelles locales, les calendriers agricoles, pastoraux et scolaires ainsi que les propositions de dates des bénéficiaires. Toutefois, le calendrier final devra être disponible au moins 03 mois avant le début de l'activité.

5.4. Examen des commentaires

Au sein de l'Unité de Coordination du Projet, une cellule de prise en compte des feedbacks résultant des consultations et des entretiens avec les parties prenantes sera mise en place. Elle aura pour mission de recueillir les feedbacks, les exploiter et finaliser un rapport succinct des informations fournies et revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et résumer la façon dont ces commentaires ont été pris en compte. Cette cellule de prise en compte sera également compétente dans la gestion de plaintes issues des activités du Projet, il s'agit du Comité de Gestion des Plainte (CGP). La gestion des plaintes sera encadrée par le MGP.

5.5. Phases ultérieures du Projet

Au cours de la mise en œuvre du Projet, l'UGP élaborera un outil de diffusion d'informations pour tenir au courant de l'évolution du Projet, performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes (newsletter, journal, plateforme de redevabilité, site web...). Toutefois, les activités du Projet feront l'objet de rapport trimestriel (RSF), semestriel et annuel (rapport sectoriel et de suivi évaluation).

VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. Ressources

Le Présent PMPP entend utiliser des mesures différenciées pour favoriser la participation effective de toutes les parties prenantes y compris les personnes identifiées comme étant défavorisées ou vulnérables. Des approches spécifiques et des ressources accrues seront utilisées pour assurer la communication avec ces groupes touchés différemment, afin qu'ils puissent obtenir l'information dont ils ont besoin sur les questions qui pourraient les intéresser. L'UGP mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes et va les consacrer exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du PMPP du Projet. Ces ressources participeront à la Divulcation du PMPP ; au renforcement des capacités ; au développement du plan et supports de communication ; à la mise en œuvre de la communication ; l'accessibilité et la gestion des plaintes y compris le fonctionnement des comités de gestion au Suivi évaluation du PMPP, supporter les coûts administratifs de la mobilisation des parties prenantes. Dans ce coût est intégrer les charges salariales de l'Expert en Sauvegarde Environnementale (EE) et l'Expert en Sauvegarde Sociale (ES), de ceux des Unités de Coordination Régionale et les Experts en mobilisation des Communautés qui seront chargés de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet. D'autres spécialistes de l'UGP interviendront au besoin.

6.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les Experts en Sauvegardes Environnementale (EE) et Sociale (ES) sont chargés de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Pour cela, ils seront appuyés par le Responsable Administratif et Financier de l'UGP, le Spécialiste Passation des Marchés (SPM), le Responsable en communication et le Responsable Suivi-Evaluation (RSE). Le Coordonnateur de l'UGP aura un rôle majeur de coordination et de supervision dans la mise en œuvre du PMPP. A cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes. Dans les localités, les structures déconcentrées du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ainsi que les ONG et associations locales aideront dans la sensibilisation et même le suivi des activités du Projet.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, etc.) qui servira de moyen pour accéder à toutes les informations : articles, passation de marchés, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires.

-
- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes ;
 - Le recrutement d'un assistant au responsable en charge de la communication chargé d'alimenter le système d'enregistrement et de suivi des plaintes ;
 - Le recrutement d'un assistant aux spécialistes (ESE et ESS) chargés de l'engagement des parties prenantes.
 - L'UGP transmettra les coordonnées des personnes (sauvegardes Environnementale et Sociale) chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction ; un numéro vert sera éventuellement mis en place.

VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Durant cette phase de mise en œuvre de ses composantes ci-dessus présentées, le PROLOG déclenchera un certain nombre de conflits, de réclamations et plaintes tant de la part des parties prenantes affectées, que des prestataires de service et des travailleurs des différents chantiers. Pour maîtriser et garantir une satisfaction de toutes les parties prenantes du Projet, un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible au genre est indispensable. En cours d'élaboration, ce document entend répondre aux exigences de prévention et de gestion des conflits générés par la mise en œuvre des activités du Projet. Il apparaît donc comme un outil d'anticipation mais aussi de gestion des impacts du Projet sur les populations avec un point d'attention sur les risques et abus basés sur le genre ainsi que des violences contre les enfants.

Le présent MGP se fonde sur un arrangement des différends à l'amiable tout en garantissant la conformité règlementaire du processus de traitement des plaintes. Il s'agit donc d'un système mis en place afin d'apporter des réponses aux questions ou clarifications des parties prenantes relatives au Projet, aux problèmes de mise en œuvre, aux plaintes et aux griefs, de manière efficace et efficiente. C'est un cadre permettant d'atténuer, de gérer et de résoudre les impacts négatifs potentiels résultant des activités du Projet.

A travers ce MGP, les parties prenantes exerceront leur voix évalueront le degré de transparence et d'équité sociale.

Enfin il s'agit à travers ce mécanisme, de mettre en place de manière opérationnelle un dispositif de prise en charge des diverses réclamations potentiellement sources de conflits et porteuses de risques réputationnels pour le partenaire financier qu'est la Banque mondiale, mais aussi pour l'état du Cameroun à travers le MINDDEVEL. Le but étant de créer un cadre formel de médiation et traitement des réclamations afin que tout plaignant puisse trouver réparation au cas où le dommage ou l'objet de la plainte serait avéré.

7.1. Objectifs

L'objectif général du MGP est de prévenir, de gérer les plaintes est de formaliser et codifier les règles, principes et modes de règlement des griefs et litiges en vue de trouver une solution satisfaisante à toutes personnes physiques ou morales injustement affectées par le Projet. Il vise également à avoir une perception du Projet par les différentes parties prenantes.

De manière spécifique, il est question de :

- Mettre en place des entités de coordination et de gestion des plaintes au niveau communautaire, au niveau régional et au niveau national ;
- Anticiper et prévenir d'éventuels conflits ;

- Organiser des sessions de gestion des plaintes et réclamations ;
- Promouvoir la sécurité collective des populations riveraines ;
- Décrire le processus de gestion des plaintes et le rendre accessible à toutes les parties prenantes du Projet ;
- Faire recours en tant que de besoin, aux us et coutumes de chaque communauté dans le cadre de la médiation et la conciliation des conflits ;
- Trouver des solutions durables aux litiges qui pourraient nuire à la réputation du Projet ;
- Informer les plaignants de la situation de leurs plaintes ;
- Documenter et archiver tous les dossiers liés au traitement des réclamations.

7.2. Résultats attendus

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes est disponible, vulgarisé et opérationnel ;
- Toutes les parties prenantes du Projet sont informées et sensibilisées sur le mode opératoire du MGP ;
- Le MGP est approprié par tous les intervenants du Projet ;
- Les structures de référencement des plaintes VBG/VCE sont opérationnelles ;
- Les conflits sont détectés dès leur apparition ;
- Les plaintes sont collectées et enregistrées selon leurs catégories ;
- Les plaintes sont traitées à temps, des solutions justes et satisfaisantes sont trouvées avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Les instances de médiation (chefferies traditionnelles, administrations, OSC...) sont impliquées dans la médiation et la résolution des plaintes ;
- Des campagnes de sensibilisation, d'information et de gestion des plaintes sont organisées en continue.

7.3. Typologie des plaintes et réclamations

Comme mentionné plus haut, la mise en œuvre des activités du PROLOG génèrera un ensemble d'impacts dans les communautés et même en entreprise et au sein de l'équipe du Projet. Ces impacts seront à l'origine de quatre principales catégories de plaintes à savoir : (i) les plaintes liées aux indemnisations donc aux activités des CCE, (ii) les plaintes liées aux travaux qui concernent le personnel des entreprises ; (iii) les plaintes orientées vers les VBG/VCE ; (iv) les plaintes liées aux prestations de service.

a. Les plaintes liées aux indemnisations

Les plaintes et litiges liés aux indemnisations porteront principalement sur :

- L'omission des biens par la CCE ;
- La sous-évaluation des biens ;
- L'indemnisation partielle des biens ;
- Les cas d'homonymie et double identité ;
- L'indemnisation des sites sacrés ou tombes ;
- Les erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens ;

-
- Les désaccords sur des limites de parcelles ;
 - Les conflits sur la propriété d'un bien (deux personnes affectées, ou plus, déclarant être le propriétaire d'un même bien) ;
 - Les désaccords sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;
 - Les désaccords sur les mesures d'indemnisation ou de compensation des personnes affectées par le Projet (PAP) ;
 - Les désaccords entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts de propriété, d'un bien donné ;
 - Les conflits entre ayants-droits à la suite de successions à problèmes ;
 - Les discordes résultant des cas de divorce, et autres disputes familiales.

b. Les plaintes liées aux travaux

Ces plaintes porteront entre autres sur :

- Les contrats de travail et les conditions de travail ;
- L'altération de la qualité de l'air ;
- Les nuisances sonores et production de secousses ;
- Les risques d'érosion et de dégradation du sol ;
- La mauvaise gestion des déchets liquides (eaux usées et huiles usagées) ;
- La mauvaise gestion des déchets solides ;
- Le non-respect des déviations ;
- Le paiement des salaires et/ou la couverture sociale des travailleurs ;
- La prise en charge sanitaire des travailleurs ;
- Les conditions de prévention de COVID-19 ;
- Les dommages causés par des travaux ou les manœuvres des engins de chantier ;
- Le non-respect des limites de l'emprise du Projet ;
- Les interactions des travailleurs avec les riverains

c. Les plaintes liées aux VBG/VCE

On peut citer dans ce registre :

- Requêtes liées à l'attribution des indemnisations d'une veuve à un membre de la famille du défunt mari ;
- Plaintes d'exploitation et abus sexuels et divers du personnel des entreprises sur les jeunes filles/femmes ;
- Plaintes d'abus sexuels et divers du personnel des entreprises sur les jeunes filles/femmes ;
- Plaintes de discriminations diverses orientées vers le genre tant en entreprise que dans les communautés et même au sein de l'équipe Projet ;
- Plaintes de refus de participation des femmes aux activités d'autonomisation et d'émancipation des jeunes filles mis en œuvre par le Projet ;
- Plaintes liées au développement de la prostitution dans la zone du Projet ;
- Plaintes d'abandons de foyers par le personnel intervenant dans le Projet ;
- Plaintes de violences conjugales dans les foyers où un partenaire intervient dans le Projet ;
- Plaintes de viol ou d'agression sexuelle ;

-
- Harcèlement sexuel en milieu de travail ou dans les communautés.

d. Les plaintes liées aux prestations de service

Cette catégorie de plainte sera principalement orientée vers :

- Le processus de passation des marchés
- Les délais d'attribution de marché ;
- Le paiement des factures ;
- La qualité des prestations ;
- Les délais d'exécution des prestations.

7.4. Acteurs de mise en œuvre du MGP

Les acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

- Le **plaignant** : Il initie la réclamation auprès du point de collecte le plus proche de lui. Le préjudice ou l'injustice pour lequel la réclamation est formulée doit pouvoir être vérifiable à travers des éléments factuels tels que l'exige le critère d'objectivité ci-dessus. Par ailleurs, le plaignant a la possibilité de contester la solution qui lui est présentée. Dans ce cas il doit exprimer les éléments justifiant les raisons de la contestation. Dans le cas où une conciliation se trouve impossible à la suite de la contestation, il a la possibilité de recourir à une action judiciaire suivant les dispositions prévues par la réglementation ;
- Le **Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP)** : il est l'organe de coordination et de planification du MGP. Elle est tenue :
 - De coordonner les activités de tous les CNGP opérant dans les UCR ;
 - D'élaborer et actualiser le MGP dans sa globalité en intégrant les spécificités liées aux VBG/VCE ;
 - D'approuver tout changement apporté aux Codes de conduite en matière de VBG et VCE figurant dans le présent document, après approbation de la part de la Banque mondiale ;
 - De préparer les budgets et les Plans d'actions MGP, VBG/VCE/EAS/HS reflétant les Codes de conduite, qui comprennent les Procédures relatives aux allégations de VBG et de VCE, les mesures de responsabilité et confidentialité, une stratégie de sensibilisation, un Protocole d'interventions ;
 - D'obtenir les autorisations de la Banque mondiale pour le Plan d'action sur la VBG et VCE avant la pleine mobilisation ;
 - De réceptionner et d'assurer le suivi des résolutions et sanctions concernant les plaintes reçues y compris celles de VBG/VCE/EAS/HS liées au Projet ;
 - D'organiser des missions périodiques de gestion des plaintes quand cela est nécessaire ;
 - De s'assurer que les indicateurs de performance du MGP et les statistiques des plaintes y compris celles des VBG/VCE/EAS/HS sont à jour et soient inclus dans les rapports réguliers du Projet.
- Le **Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP)** : Mis en place au sein des régions, le CRGP est une unité opérationnelle qui représente la plaque tournante

de mise en œuvre du présent MGP. Plus proche des communautés et prestataires différents, des cadres du Conseil Régional et de l'UCR de la Région, il assure l'opérationnalisation du présent mécanisme à l'échelle régionale tout en assurant la liaison entre le Comité local de gestion des plaintes (CLGP) et le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP). Il est donc tenu :

- De s'assurer de l'exécution du MGP ;
- De l'application des dispositions du MGP par tous les intervenants locaux et régionaux ;
- De la préparation des plans d'actions, de prévention, atténuation des risques, et réponses au cas de VBG/VCE/EAS/HS;
- De veiller à la signature des codes de conduite par tous les intervenants du Projet ;
- De veiller au respect des exigences et principes de traitement des plaintes y compris celle de VBG/VCE dans les délais prévus ;
- De veiller à la sensibilisation permanente et continue des acteurs sur les risques de VBG/VCE/EAS/HS ;
- D'assurer la vulgarisation, la sensibilisation et la communication du MGP et de son mode opératoire auprès de toutes les parties prenantes du Projet ;
- D'organiser et exécuter les missions d'enquête de collecte et vérification d'informations relatives aux plaintes ;
- De traiter les plaintes et veiller à la mise en œuvre des résolutions et sanctions arrêtées ;
- D'obtenir l'approbation du Plan d'actions sur les VBG/ VCE/EAS/HS de la part de la Direction de l'entreprise ;
- De s'assurer que les statistiques des plaintes au sujet des cas de VBG/EAS/HS/VCE sont à jour et soient incluses dans les rapports réguliers du Projet ;
- De préparer et transmettre les PV de traitement des plaintes et les rapports d'activités de gestion des plaintes au CCGP ;
- De tenir des sessions périodiques (mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle) de traitement des plaintes.

Le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) : Chargé de traiter toutes les plaintes au niveau de la Commune et d'appuyer les municipalités, l'UCR, le Conseil Régional et l'UGP à la vérification des informations sur le terrain et à la prise de décision en vue d'une résolution participative des plaintes.

- Informe le/la survivant (e) sur leurs droits, la possibilité d'avoir accès à du soutien et des services spécialisés ;
- Présente les domaines de prise en charge holistique (santé, protection sécurité, psychosocial, juridique) disponible ;
- Procède au référencement du/de la survivant (e) :

Si le/la survivant (e) a donné son consentement éclairé, il/elle est référé(e) à un prestataire de services VBG/EAS/HS ;

Si non, il/elle préserve la confidentialité de ce qui a été révélé et clôture la plainte.

Le Comité Communautaire de Gestion des Plaintes (CCGP) : Chargé de traiter toutes les plaintes au niveau des communautés et d'appuyer les municipalités, l'UCR, le Conseil Régional et l'UGP à la vérification des informations sur le terrain et à la prise de décision en vue d'une résolution participative des plaintes.

- Informe le/la survivant (e) sur leurs droits, la possibilité d'avoir accès à du soutien et des services spécialisés ;
- Présente les domaines de prise en charge holistique (santé, protection sécurité, psychosocial, juridique) disponible ;
- Procède au référencement du/de la survivant (e) :

Si le/la survivant (e) a donné son consentement éclairé, il/elle est référé(e) à un prestataire de services VBG/EAS/HS ;

Si non, il/elle préserve la confidentialité de ce qui a été révélé et clôture la plainte.

- **Les entreprises d'exécution des travaux, les ONG et associations :** elles accompagnent le processus dans la résolution des griefs à travers la collecte des plaintes, la fourniture d'informations et documents relevant de leurs activités pour besoins d'enquêtes, elles peuvent participer aux sessions de résolutions et caravanes de gestion des plaintes si le besoin s'impose. En outre, la responsabilité civile incombant au chef d'entreprise, l'employeur est tenu de respecter la réglementation du travail en vigueur au Cameroun par conséquent toutes les charges liées à l'exécution des décisions prises par l'unité de résolution des griefs sont de la responsabilité de l'employeur (compensations, indemnisation, frais médicaux, etc.). Elles devront également s'assurer de la signature des codes de conduite à elles destinés ainsi qu'à leur personnel ;
- **La Commission de Constat et d'Evaluation des biens (CCE) :** Elle sera en charge du traitement de toutes réclamations relatives aux processus d'indemnisation. (nues propriétés, foncier, culture, constructions). Les membres de la CCE peuvent également être représentés au sein des Comités de Gestion des Plaintes le cas échéant afin de mieux adresser les plaintes relatives aux expertises effectuées par la CCE. Elle sera en charge du traitement de toutes réclamations relatives aux processus d'indemnisation (nues propriétés, foncier, culture, constructions).
- **Les structures de référencement des survivantes VBG :** Elles s'occupent de la collecte de l'enregistrement et du référencement des cas de VBG/VCE vers les structures d'accompagnement et de prise en charge ;
- **Les organes sectoriels :** Ce sont des institutions représentées au niveau régional qui sont consultées par les comités de gestion des plaintes pour avis technique afin de trouver des solutions aux différentes plaintes. Leur avis est un outil d'aide à la

décision indispensable à la résolution des plaintes. Dans le cadre des activités du Projet, ces organes sectoriels sont : le MINFOPRA, le MINEPDED, le MINFI, le MINEPAT... Ces organes sectoriels seront en tant que de besoin invités aux sessions de résolution des plaintes en fonction des cas enregistrés. Pour des modalités d'usage, une commission ad hoc pourrait être mise en place afin de garantir le cadre institutionnel et juridique des interventions de ces acteurs.

7.5. Eligibilité des plaintes

Afin de s'assurer de la pertinence et de la véracité des plaintes à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre du présent MGP, trois principaux critères sont à respecter pour juger de la recevabilité ou pas d'une plainte. Il s'agit donc de :

- a. **Critère d'identification du plaignant** : La plainte doit être introduite par une PAP, le personnel d'une entreprise d'exécution des travaux, le personnel de l'équipe du Projet, une survivante de VBG/VCE/EAS/HS, les membres de l'ONG ou des associations jeunes intervenant dans le Projet, ou toute personne physique/morale ayant un lien avec les activités du Projet. Toutefois, les plaintes anonymes sont également recevables et traitées avec la même attention. Des équipements tel que les boîtes à suggestion seront disposés à des endroits spécifiques pour faciliter la collecte de ces plaintes ;
- b. **Critère de causalité** : La réclamation doit permettre d'établir un lien de causalité entre le préjudice faisant l'objet de la plainte et les activités du Projet. Autrement dit, aucune réclamation n'ayant de lien avec les activités du Projet ne saurait être traitée dans le cadre de ce mécanisme. Pour les cas de VBG, il doit être possible de démontrer le lien entre la violence objet de la plainte et le Projet (accaparement des indemnités d'une femme par son mari, interdiction d'une femme de participer aux opportunités d'émancipation économique offertes par le Projet, viol par un personnel du Projet...) ;
- c. **Critère d'objectivité** : La plainte doit pouvoir être soutenue par des éléments factuels et vérifiables (carnet médical, lettre de licenciement, PV de démobilisation ou de cessation de contrat de travail, certificat médical, fiche de déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle, factures médicales, PV de recensement des biens, titre de propriété, ou tout autre pièce justifiant l'objet de la plainte, fiche de décharge des indemnités). Les cas de VBG/VCE/EAS/HS pourront faire l'objet de vérification visuelle en cas de nécessité.

7.6. Etapes de mise en œuvre du MGP

La procédure de traitement des plaintes et réclamations au sein du Projet offre aux populations et à toutes les parties prenantes un moyen de recours, d'arbitrage et de conciliation pour résoudre les différends résultant des incompréhensions ou des injustices avérées survenues pendant la mise en œuvre des activités. Cette procédure se veut objective et transparente au cours de toutes ses étapes. Elle est mise en œuvre de façon à répondre efficacement et dans les délais prévus, aux préoccupations formulées par les personnes affectées ou se sentant affectées par le Projet.

La mise en œuvre de ce MGP passe par sept principales étapes, à savoir : la collecte ou absorption, l'accusé de réception, le tri et le traitement, la vérification ou enquête action, le suivi évaluation, le feed-back et la clôture de la plainte.

a. L'absorption ou la collecte des plaintes

L'absorption ou la collecte des plaintes se fait au niveau de la commune à travers le Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP), des localités impliquées dans le Projet, du siège des OSC intervenant dans le Projet, des services de référencement des VBG (églises, affaires sociales, écoles, ou toutes autres structures à identifier), du Comité Central de Gestion des Plaintes (CCGP) ou des administrations locales ou centrales MINDDEVEL. Cette absorption se fait soit oralement par simple déclaration soit par écrit au moyen des fiches de plaintes disponibles dans les points de collecte, par courriers électroniques, par appels téléphoniques (numéro vert) et SMS. Toutes les plaintes sont collectées sans discrimination aucune et obligatoirement enregistrées dans un registre au niveau des CGP qui en assumeront la charge. Cet enregistrement se fera par attribution d'un code unique à chaque plainte.

S'agissant des plaintes liées aux violences diverses, elles seront collectées différemment. Au regard de leur sensibilité qui touche parfois à la dignité des survivantes, des points de collecte spécifiques vont être identifiés avec des points focaux reconnus. Cette identification sera faite après la finalisation de l'inventaire et la cartographie des structures de référencement et de prise en charge des survivantes dans les zones ciblées par le Projet. Ces structures représentant les points d'absorption de cette catégorie de plainte feront l'objet d'une formation spécifique sur le traitement de ces plaintes. Il est à noter que pour les plaintes de cette nature, la banque mondiale doit être informée.

b. Le tri et le traitement des plaintes

Le tri et le traitement des plaintes se feront par les CGP. Il est question à cette étape de déterminer l'éligibilité des plaintes. Seules les plaintes jugées

éligibles suivant les critères définis par le mécanisme seront traitées. Les plaintes jugées non éligibles feront l'objet de notification immédiate au plaignant en précisant l'objet du rejet. Par la suite l'équipe procédera à une ségrégation des plaintes qui auront été éligibles en fonction de leur nature afin de les catégoriser et d'en déterminer le circuit de traitement approprié. En fonction de la catégorie et de la nature des plaintes des délais de traitement sont définis.

- Les plaintes qui nécessitent une simple explication vont être résolues dans les 24H qui suivent l'enrôlement. La réponse donnée au plaignant sera empilée immédiatement à l'UGP.
- Les plaintes nécessitant des enquêtes plus approfondies seront triées et transmises par bordereau sous huitaine à la l'UGP qui déterminera le circuit de traitement le plus convenable. En fonction de leur sensibilité, le traitement de ce type de plainte pourrait varier entre deux à huit semaines ;
- Les plaintes VBG/VCE enregistrées seront immédiatement orientées vers les structures de référencement pour prise en charge. Une attention particulière sera accordée au traitement de ces plaintes en s'assurant que la structure de référencement qui reçoit la survivante la prenne véritablement en charge avec tout l'accompagnement psychologique nécessaire en fonction des cas.

c. L'accusé de réception et information

Après réception et enregistrement des plaintes, le CRGP/CNGP a la responsabilité de notifier le plaignant de l'enrôlement de la plainte dans le mécanisme tout en lui précisant les prochaines étapes que la plainte suivra, la date à laquelle un feed-back lui sera fait. Elle fournira également les contacts et le nom du responsable chargé de traiter la plainte.

Les plaintes VBG recevront également des accusés de réception dès leur enrôlement.

d. La vérification ou enquête action

Chaque plainte enregistrée doit être dirigée vers l'entité la plus à même de la traiter suivant les principes propres au MGP.

Cette étape consiste à apprécier la véracité des faits décrits par le plaignant, à la collecte d'informations en rapport avec la plainte en vue d'en déterminer la pertinence afin de pouvoir engager des solutions justes et équitables. La médiation, la conciliation pour une résolution à l'amiable seront privilégiées dans le processus de résolution des réclamations. Le recours à une expertise externe en cas de nécessité pourrait se faire valoir pour vérification et complément d'enquête. Le CRGP/CNGP a la responsabilité de s'assurer de la neutralité de toutes entités impliquées dans le processus de vérification. Au terme de toutes cette démarche inquisitoire visant à collecter tous les éléments nécessaires à une prise de décision de résolution, place à l'application de la solution qui doit faire l'objet de suivi.

En cas d'insatisfaction, le recours aux institutions judiciaires reste une option ouverte au plaignant. Cette option judiciaire doit clairement lui être présentée afin d'en faire le choix en toute conscience et liberté.

Les plaintes VBG feront également objet de vérification par les structures de référencement

e. Le suivi et l'évaluation du traitement des plaintes

A ce niveau le suivi évaluation consiste à se rassurer de la mise en œuvre effective des solutions qui ont été retenues en vue de résoudre la plainte. Aussi diverses que variées en fonction des cas, il est important que CRGP/CCGP s'assure du respect de ces engagements dont la finalité est la clôture de la plainte.

f. Feed-back.

Au terme de toutes les étapes précédentes et des mesures prises en vue de la résolution d'une plainte, il est de bon ton que le plaignant soit formellement informé de la décision qui a été prise et des possibilités qui s'offrent à lui. Le plaignant a la possibilité d'interjeter appel s'il ne se sent pas satisfait de la décision rendue à sa plainte. Cette option doit lui être clairement présentée tout en lui laissant libre choix à la suite qu'il souhaite donner à la procédure. Il est tout de même important de préciser que, les plaintes faisant l'objet de procédures judiciaires introduites par le plaignant vont au-delà des responsabilités du présent mécanisme, par conséquent aucune possibilité d'intervention dans les procédures judiciaires ne saurait être envisagée par le personnel du Projet. Libre cours est donné aux autorités judiciaires.

En plus du plaignant qui doit recevoir un feed-back, il est nécessaire de communiquer aux autres parties prenantes du Projet, les différents résultats obtenus à travers la mise en œuvre du mécanisme de gestion de plaintes perçu comme un outil par lequel les communautés locales et toutes les parties prenantes participent à la mise en œuvre du Projet. C'est l'occasion également de recueillir les suggestions de ces parties prenantes afin d'améliorer le fonctionnement de cet outil.

Les informations seront transmises au plaignant en le contactant directement (si son identité est connue) et / ou en affichant les résultats des cas dans des lieux très connus et en transmettant les résultats par le biais d'émissions de radio et d'autres médias.

S'agissant des VBG, plus que les simples plaintes, celles-ci nécessiteront de maintenir une communication permanente avec la survivante, ce d'autant plus que pour certains cas notamment de viol, d'agression sexuelle ou de VCE, elle devra se faire accompagner dans sa prise en charge par des spécialistes. Cet accompagnement devra se faire en continue jusqu'à la fin de la prise en charge.

CRGP/CNGP devra par conséquent prendre des dispositions nécessaires pour que la prise en charge de ces cas aille jusqu'au bout et que les dommages et sévices corporels aient été réparés par le coupable.

g. La clôture de la plainte

Parvenu au terme du processus de mise en œuvre du MGP, la dernière étape consiste en la clôture de la plainte. Cette clôture est prononcée dans les circonstances suivantes :

- La plainte introduite a trouvé solution ;
- La solution a effectivement été mise en œuvre ;
- Le plaignant a été mis au courant de tout le processus ;
- Le plaignant est satisfait de la solution apportée à sa plainte ;
- Le plaignant n'est pas satisfait et interjette une procédure judiciaire qui n'est plus du ressort du MGP ;
- La survivante a été référée et prise en charge de manière satisfaisante ;
- Un PV de clôture de la plainte est signé et archivé.

h. Archivage

Toutes les plaintes enregistrées, traitées, recevables et non recevables au niveau de chaque porte d'entrée seront électroniquement archivées dans la base des données du Projet. Un rapport sur les plaintes sera envoyé à la Banque mondiale.

7.7. Organisation et fonctionnement du mécanisme

Le tableau ci-dessous résume de manière générale l'organisation et le fonctionnement du MGP.

Tableau 6 : Organisation et fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Instances	Localisation/sites	Composition	Responsabilité
Comité Communautaire de Gestion des Plaintes (CCGP)	Localité concernée par le Projet	Un (1) point focal sera chargé de faciliter l'accès des citoyens aux informations sur le MGP, placé sous la tutelle du comité de village/quartier ; Un (1) chef de village ou de quartier ou son représentant ;	<ul style="list-style-type: none"> - Accuser réception de la plainte ; - Traiter les plaintes non sensibles ; - Pour les plaintes sensibles, orienter les survivant (e)s vers les prestataires de services VBG et informer le niveau national (niveau 4) qui informera à son tour l'équipe de la Banque (niveau 5). - Examiner et investiguer sur les éléments de la plainte ou approfondissement de l'examen. En cas de non-satisfaction, le comité transmettra la plainte au niveau régional (Niveau 2) le cas échéant ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Rejeter la plainte en cas de non-conformité de la plainte ou proposition des mesures supplémentaires aux plaignants ; - Suivre et évaluer la mise en œuvre des résolutions proposées ; - Clôturer, informer et archiver les plaintes. <p>Les plaintes non résolues au niveau 1 seront transférées au niveau local (Niveau 2). Pour des questions de transparence et d'équité, les noms des membres des comités et leurs contacts seront communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tout le monde.</p> <p>-</p>
Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)	Commune	Un (1) point focal (cadre de la mairie) sera chargé de faciliter l'accès des citoyens aux informations sur le MGP, placé sous la tutelle de la commune ; Le maire son représentant ;	<ul style="list-style-type: none"> - Accuser réception de la plainte ; - Traiter les plaintes non sensibles ; - Pour les plaintes sensibles, orienter les survivant (e)s vers les prestataires de services VBG et informer le niveau national (niveau 4) qui informera à son tour l'équipe de la Banque (niveau 5). - Examiner et investiguer sur les éléments de la plainte ou approfondissement de l'examen. En cas de non-satisfaction, le comité transmettra la plainte au niveau régional (Niveau 3) le cas échéant ; - Rejeter la plainte en cas de non-conformité de la plainte ou proposition des mesures supplémentaires aux plaignants ; - Suivre et évaluer la mise en œuvre des résolutions proposées ; - Clôturer, informer et archiver les plaintes. <p>Les plaintes non résolues au niveau 2 seront transférées au niveau régional (Niveau 3). Pour des questions de transparence et d'équité, les noms des membres des comités et leurs contacts seront communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tout le monde.</p> <p>-</p>
Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP)	Conseil régional UCR	Le coordonnateur de l'UCR ; L'expert sauvegardes sociales ; Le point focal (Cadre du Conseil régional) qui sera chargé de faciliter l'accès des citoyens aux	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la mise en œuvre du MGP au niveau Régional; - Réception des plaintes - Collecte des plaintes dans les communes et dans la région ; - Enregistrement des plaintes ; - Transmission d'accusé de réception ; - Tri et orientation des plaintes ; - Mise en œuvre des résolutions des plaintes ; - Renseignement des indicateurs de performance du MGP - Suivi des solutions arrêtées y compris les plaintes VBG ; - Clôture des plaintes

		informations sur le MGP.	- Transfère de certaines plaintes au niveau National
Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP)		Le coordonnateur national ; Le spécialiste en sauvegarde sociale ; Le spécialiste en VBG/EAS/HS. Le spécialiste en sauvegarde environnementale ;	- Coordination de la mise en œuvre du MGP au niveau central ; - Réception de toutes les plaintes - Tri et orientation des plaintes - Traitement des plaintes - Transmission de feed-back - Suivi de la mise en œuvre des mesures décidées - Enquête de satisfaction - Clôture Archivage
Les entreprises, ONG, Associations, prestataires de services		En fonction des structures	- Collecte de plaintes ; - Participation aux sessions de de traitement des plaintes (sur invitation) ; - Production de documents factuels pendant les enquêtes ; - Mise en œuvre des résolutions prises par l'équipe de conformité
Points focaux et structures de référencement et prise en charge VBG/VCE	Zone du Projet	- Un point focal par structure de référencement (à identifier)	- Enregistrement des plaintes VBG/VCE ; - Transmission d'accusé de réception ; - Transmission des plaintes à l'ECL ; - Référencement et prise en charge des survivantes ; - Suivi de la prise en charge ; - Feed-back - Enquête de satisfaction - Clôture

L'exécution des différentes activités du MGP obéit à des exigences de délais. Le tableau ci-dessous fixe la durée maximale pour chaque étape du mécanisme. Cette durée de traitement des dossiers reste indicative et peut connaître des ajustements en fonction de la complexité et de la sensibilité de certaines plaintes.

Tableau 7 : Délai d'exécution des étapes du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Etapes	Type de plaintes	Durée (jour)	Observation
- Collecte	VBG/VCE	1	RAS
- Enregistrement - Accusé de réception	Autres	1	RAS

- Tri	VBG/VCE	1	RAS
- Orientation	Autres	2	RAS
- Référencement			
- Prise en charge	VBG/VCE	15	En fonction des cas
- Traitement	Autres	30	En fonction des cas
- Vérification/enquête			
- Suivi évaluation	VBG/VCE	Non applicable	Jusqu'à la clôture
	Autres	Non applicable	RAS
- Clôture	VBG/VCE	1	RAS
	Autres	1	RAS
- Archivage	VBG/VCE	1	RAS
	Autres	1	RAS

7.8. Note spécifique VBG/EAS/HS et VCE

Afin de prévenir et de gérer les conflits de VBG/EAS/HS et VCE échus pendant la durée du Projet, ce mécanisme prévoit la signature obligatoire des codes de conduite à tous les intervenants du Projet. Ces codes de conduite représentent un engagement formel à la fois des structures opérant dans le Projet, mais aussi du personnel impliqué dans les activités. Il s'agit dans ces engagements de :

- Définir clairement les obligations de tous les membres du personnel du Projet (y compris les sous-traitants et les journaliers) et de contribuer à prévenir, identifier et combattre la VBG et la VCE sur le chantier et dans les communautés avoisinantes ;
- Sensibiliser le personnel opérant dans le Projet aux risques et sanctions en matière de gestion des VBG/VCE ;
- Créer une prise de conscience, un sens de responsabilité et un consensus sur l'importance d'éviter de telles pratiques sur le Projet ;
- Etablir un protocole pour identifier les incidents de VBG et de VCE ; répondre à de tels incidents et les sanctionner.

Toutes les plaintes concernant les VBG et les VCE seront signalées à l'équipe spéciale de la Banque mondiale par le Comité Central de Gestion des Plaintes.

Le Prestataire de services VBG en collaboration avec l'équipe de conformité, mènera des enquêtes sur la plainte et, enfin, proposera des solutions, ou se référera aux institutions spécialisées (police, gendarmerie...) le cas échéant, selon les desideratas de la survivante. La confidentialité de l'identité de la survivante doit également être préservée au moment de signaler tout incident aux services de police judiciaire.

Une fois la plainte traitée et résolue, le plaignant doit immédiatement être informé.

Si la plainte est déposée auprès d'une entité du MGP par un/e survivant(e) ou au nom d'un/e survivante, le plaignant sera directement référé au Prestataire de

services pour recevoir des services de soutien pendant que l'équipe de conformité locale mènera parallèlement une enquête sur la plainte. Un plan d'action spécifique décrivant en détail le mode opératoire de traitement des plaintes VBG est produit en attachement au présent mécanisme.

7.9. Diffusion / Communication du MGP

La diffusion est un facteur indispensable à la mise en œuvre du MGP. Elle permet de sensibiliser, d'informer, de former, d'orienter et d'anticiper sur des éventuelles conflits et mouvements sociaux susceptibles de survenir sur les sites du Projet. Conscient du fait qu'il est important d'éviter au maximum les retards dans l'exécution des travaux du fait des soulèvements sociaux liés aux réclamations des parties prenantes, un accent sera mis sur les moyens et outils de communication sociale afin d'impulser dans les communautés et auprès des parties prenantes une dynamique participative. Pour y arriver, plusieurs démarches seront implémentées.

1. Approches de communication sociale

Il s'agit de déployer des outils permettant de fournir sous une forme détaillée et simplifiée, facilement compréhensible et adapté au milieu, des explications utiles permettant à la communauté d'être mieux informée de manière à lever les incompréhensions débouchant sur des crises (crise de confiance, tensions sociales, etc.) souvent cause de grèves et mouvements d'humeur.

Le partage de l'information est un facteur déterminant dans le processus de médiation et de prévention des conflits. Les populations, de même que les autres acteurs de la chaîne, doivent disposer à temps d'une information objective, exhaustive, et précise afin d'agir efficacement sur les attitudes et les comportements. Pendant ces sensibilisations, un accent particulier sera accordé aux risques VBG/VCE. La vulgarisation des codes de conduite auprès des entreprises et autres parties prenantes fera partie intégrante des activités de prévention de VBG à mener. Pendant les différentes occasions de sensibilisation et de communications sociales, les communautés seront informées sur les risques auxquels elles sont exposées du fait de l'exécution des activités du Projet, mais aussi l'attitude à adopter afin de minimiser ces risques. L'un des risques majeurs étant les Violences Basées sur le Genre et les Violences Contre les Enfants. Une communication précise sera mise en œuvre en précisant pour chaque zone de Projet, les portes d'entrée des plaintes VBG/VCE, les points focaux et les structures de référencement et de prise en charge. Ces informations seront mises à la disposition des communautés en permanence à travers des affiches qui seront installées sur les lieux de grandes affluences du quartier ou village (Mairie, chefferie, marchés, foyers culturels...)

Pour garantir la réussite des plans de communication et de sensibilisation, un effort de concertation sera fait avec les populations afin de susciter leur participation et

leur réelle implication au processus. Des approches spécifiques peuvent être mises en œuvre à travers :

- Les réunions de concertation régulières ;
- Les consultations publiques ;
- Les groupes de discussion ;
- Les cellules d'écoute ;
- Les remontées d'informations.

2. Outils de diffusion / Communication de masse

Une fois approuvé, le mécanisme de gestion des plaintes sera premièrement publié sur le site internet/plateforme virtuelle du Projet. Il sera ensuite diffusé sur tous les sites d'implantation du Projet. La diffusion du mécanisme ciblera surtout les bénéficiaires finaux (Individus, Administrations, communautés locales etc.), les soumissionnaires, les bénéficiaires indirects... Les informations seront fournies en fonction de ce que la communauté doit et veut savoir et qui lui est accessible. La diffusion veillera à cibler les obstacles qui empêchent que les gens accèdent au MGP en fassent l'usage. Outre informer, les séances de diffusion veilleront aussi à convaincre les parties prenantes à participer à la mise en œuvre du MGP. Les outils ci-après pourront être mis à contribution :

- Guides ;
- Dépliants ;
- Radios locales ;
- Affiches et posters ;
- Roll up ;
- Banderolles.

Les activités de communication seront mises en œuvre immédiatement après la validation du présent mécanisme et se poursuivront tout le long du Projet.

7.10. Suivi-évaluation des performances du MGP

Le suivi-évaluation du MGP vise à apprécier globalement les performances du mécanisme à travers des indicateurs qui serviront de baromètre social du Projet. A travers le feed-back des communautés et autres parties prenantes exprimé au travers des plaintes et recommandations, le Projet pourra faire des réajustements et mise à jour du dispositif actuel.

Au rang des indicateurs identifiés nous pouvons citer :

- Le nombre de points d'absorption opérationnel dans la zone du Projet ;
- Le nombre de plaintes enregistrées ;
- Le nombre de plaintes clôturées ;

-
- Le nombre de structures de référencement des plaintes VBG/VCE opérationnelles ;
 - Le nombre de plaintes VBG/VCE enregistrées ;
 - Le nombre de survivantes référées et prises en charge ;
 - Le nombre de plaintes VBG/VCE clôturées ;
 - Les principales causes de plaintes ;
 - Le taux satisfaction des plaignants enregistrés.

Les rapports périodiques feront ressortir les activités de gestion des plaintes fera ainsi ressortir les performances de ce mécanisme tout en mentionnant des recommandations structurelles et opérationnelles.

VIII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le suivi et l'établissement de rapports comprendront l'implication des Parties affectées par le Projet dans le suivi des mesures d'atténuation qui seront convenues sur les instruments E&S du Projet tels que définies dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES). Le PEES définira en outre, sur la base de consultations étroites avec toutes les parties prenantes, comment les parties concernées seront impliquées dans le suivi et l'évaluation et évaluera si des programmes de renforcement des capacités et de formation seront nécessaires pour permettre aux parties concernées et au personnel des conseils locaux de participer au suivi.

8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'Unité de gestion du Projet garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi Du Projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du Projet, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du Projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (PMPP notamment) via des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les entreprises et le Projet.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Le nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les responsables locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Le nombre de suggestions et de recommandations reçues par le Projet à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Le nombre de publications couvrant le Projet dans les médias ;
- Le nombre de griefs y compris les plaintes résolus.

8.2. Rapportage

Le rapport de l'activité de mobilisation et d'engagement des parties prenantes est élaboré périodiquement par les experts environnemental et social de l'UGP en question et prend en compte toutes les activités menées dans ce domaine. Ce rapport est référé au rapport du responsable du Suivi-Evaluation et indiquera périodiquement (6 mois) un rapport d'activités des actions mise en place spécifiquement et les problèmes éventuellement rencontrés.

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés

dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est le Spécialiste en sauvegarde sociale, et le Spécialiste EAS/HS pour les aspects y relatifs, qui seront assistés du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

IX. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP

ACTIVITES	QUANTITES	COUT UNITAIRE CFA	COUT TOTAL	COUT EN USD
Présentation du PMPP aux parties prenantes	6 (un atelier par region intervention du projet)	3 000 000	18 000 000	28 929
Renforcement des capacités au niveau régional	6	4 000 000	24 000 000	38 572
Renforcement des capacités au niveau local	18	4 000 000	72 000 000	115 720
Renforcement des capacités au niveau communautaire	18	4 000 000	72 000 000	115 720
Mise à jour du PMPP	/	4 800 000	4 800 000	7 714
Suivi du PMPP	/	20 000 000	20 000 000	32 145
Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP		20 000 000	20 000 000	32 145
Sous-total		59 800 000		371 000
Provisions pour imprévus 10 %	Taux forfaitaire		5 980 000	
Total			65 780 000	

X. ANNEXES

Annexe 1 : Registre des réclamations et de Suivi du traitement des plaintes

N° du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (inclure les noms des participants et la date de la décision)

I. Cartographie des acteurs ayant fait l'objet des consultations

II. Les attentes formulées au niveau stratégique

1. En ce qui concerne l'approche holistique du développement local :

- Avoir une vue holistique de l'ensemble des instruments de planification existants (PCD ; PRD ; schémas sectoriels ; plans d'occupation des sols ; schémas régionaux ; PLADDT...) ;
- Concilier les démarches d'élaboration des instruments de planification ;
- Assurer la mise en cohérence de l'ensemble des instruments existants ;
- Finaliser et opérationnaliser les guides méthodologiques ;
- Actualiser les Plans Communaux de Développement notamment la démarche méthodologique en vue de son arrimage aux dispositions du Code Général des CTD et de la SND30 ;
- Identifier et délimiter les rôles des différents acteurs ;
- Assurer l'appropriation et la vulgarisation des outils de planification par les différents acteurs ;
- Mettre en place un dispositif statistique dans les CTD permettant d'alimenter le processus de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation.

2. Pour ce qui est des dispositions opérationnelles :

- Mener des actions de vulgarisation des rôles des différents acteurs ;
- Mettre à contribution tous les autres instruments de collaboration existants (contrat-plan ; intercommunalité ; solidarité interrégionale ;
- Mettre à contribution les autres modalités de gestion des services sociaux (gestion en régie, concession ; prise de participation).

3. S'agissant de l'engagement citoyen :

- S'assurer de la représentativité communautaire au niveau communal et régional
- S'assurer que les mécanismes communautaires trouvent leur ancrage dans la planification communale et régionale ;
- Veiller à l'implication directe des comités de quartiers ou de village dans le suivi des Projets au niveau communal et régional ;
- Veiller à la sensibilisation des populations sur les orientations et le contenu du budget au niveau communal et régional (contrôle citoyen) ;
- Garantir l'amélioration du processus du budget participatif qui consiste à donner aux populations le choix d'investissement d'une quote part du budget communal et/ou régionale.

4. Concernant le renforcement des capacités des CTD et des acteurs locaux en matière de prestation de services :

- Identifier et analyser les besoins sur la base des orientations de la loi, des résultats des études existantes et/ou les compléter par de nouvelles études ;
- Prendre le renforcement de capacités dans son sens le plus large en y intégrant le renforcement des capacités institutionnelles, notamment en accompagnant la mise en place des cadres et instruments convoqués par la loi de 2019 (DOB, préparation des budgets en mode programme...)
- Procéder à une évaluation objective conduite par un expert indépendant qui contribuera à faire ressortir les structures existantes (comités de quartier,

comité de développement groupement de femmes etc..), dans le but de faciliter l'implication des populations dans la mise en œuvre des Projets locaux.

5. Pour ce qui est de l'Intercommunalité :

Redynamiser les syndicats des communes à travers :

- La sensibilisation des exécutifs sur l'importance de la mutualisation des ressources,
- L'adaptation des conventions de création des syndicats aux dispositions légales ;
- L'harmonisation de la structure des syndicats.
- Envisager la possibilité d'une subvention du fonctionnement des syndicats et instituer la mobilisation des fonds de contrepartie au niveau des CTD bénéficiaires.

6. En ce qui concerne les orientations et modalités stratégiques pour la fourniture de services aux bénéficiaires :

- Prendre en compte la vision de la politique nationale de l'État;
- Prendre en compte la carte sécuritaire des zones d'intervention, notamment le découpage en zones vertes, jaunes et rouges [pas d'intervention dans les zones rouges] ;
- Établir la cartographie des acteurs qui interviennent dans les zones de conflits notamment les OSC et ONG qui ont une expérience dans ces régions sont presque inexistantes ;
- Intervenir à partir des zones limitrophes vertes vers les zones de conflit ;
- Associer les communautés locales dans la gestion du Projet ;
- Adopter une architecture adéquate pour la gestion pérenne du Projet avec une unité de contrôle au niveau central et des ramifications au niveau local ;
- Impliquer les exécutifs communaux et régionaux dans la phase de préparation et les autres acteurs dans la phase d'opérationnalisation ;
- Encourager l'exécution des travaux en régie et impliquer les populations hôtes exemple de l'approche HIMO ;
- Faire appel à un tiers pour effectuer la prestation;
- S'inspirer du programme des N.U pour l'environnement conservation de la biodiversité ;
- Capitaliser l'expérience de la GIZ Pro FE dans le domaine de la restauration des paysages forestiers.

7. Relativement au Ciblage géographique du Projet :

- Relever le coefficient de pondération pour ce qui est des critères qui peuvent aider à atteindre les objectifs du Projet ;
- Tenir compte de l'accessibilité du Projet dans les zones de conflit ;
- Tenir compte de la problématique de l'accès à la terre ;
- Être Flexible dans l'identification de l'espace d'implémentation des Projets.

8. En rapport avec le type et les caractéristiques de l'unité de gestion de Projet et le suivi stratégique du Projet par le MINDDEVEL :

- Envisager une unité de coordination au niveau central ;
- Avoir des unités d'exécution au niveau des CTD (aller vers le renforcement des capacités des CTD dans l'exécution des Projets notamment des cellules de coordination de gestion des Projets, avec éventuellement des unités fiduciaires pour s'arrimer aux exigences de la Banque Mondiale).

III. Les attentes formulées au niveau opérationnel

- Mettre un accent dans la fourniture des infrastructures de base pouvant résoudre durablement les préoccupations sectorielles (accès à l'eau potable, accès à l'énergie électrique, ...)
- Promouvoir les activités génératrices de revenus pour créer des emplois aux jeunes et réduire l'oisiveté ;
- Mettre en place une bonne politique de gestion des faits d'états civils surtout dans les zones à fort impact des crises afin de préserver la nationalité camerounaise et offrir aux concernés les mêmes chances d'insertion socio-professionnelle
- Prendre en compte des mécanismes de pérennisation des acquis futurs du Projet dans sa phase de conception
- Réserver une place de choix aux CTD tant dans la maturation du Projet que dans les phases d'exécution et de suivi-évaluation
- Accompagner les régions dans formulation des instruments de planification en cours, notamment dans ses aspects méthodologiques, la prise en compte des aspirations à la base et la définition d'une bonne synergie d'actions avec les mairies
- Associer les services décentralisés du MINDDEVEL dans l'architecture institutionnelle du Projet.

IV. Les articulations du Projet proposées au terme des consultations

Composante 1 : Réhabilitation communautaire et construction de petites infrastructures

Sous-composant 1a: Formation d'un comité de développement local

Mobilisation, engagement et développement des compétences des communautés, y inclus l'établissement des Comités de Développement Local (CDL), si non existante pour encourager l'implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des activités du Projet. Chaque CLD comprendra des représentants des jeunes et des femmes.

Sous-composant 1b: Subvention pour la construction d'infrastructures communautaires, la réhabilitation et la fourniture de services

Réhabilitation des infrastructures communautaires et soutien aux petits travaux. Cette sous-composante fournira :

1. Un soutien technique aux CDL nouvellement constitués pour développer un plan d'action communautaire
2. Un soutien technique aux CDL pour sélectionner les infrastructures communautaires prioritaires à financer par la subvention communautaire
3. L'émission de subventions communautaires pour fournir les infrastructures communautaires.

Les investissements au niveau communautaire qui améliorent la capacité de la communauté à résister aux chocs et stress récurrents liés à l'impact des catastrophes naturelles et du changement climatique, et qui renforcent le bien-être socio-économique de la communauté seront prioritaires.

Composante 2 : Améliorer le cadre institutionnel pour la gouvernance locale et la capacité des entités décentralisées à fournir des services

Composante 2.a : Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire à plusieurs niveaux pour la décentralisation

- *Assistance technique ponctuelle sur demande* : Révision de la stratégie de décentralisation ; décentralisation financière (répartition verticale et horizontale des ressources, mécanismes de péréquation, sources de financement des CTD et mobilisation de ressources propres) ; gestion et transfert des ressources humaines (fonction publique locale, santé, éducation...)
- *Gestion du changement* pour les acteurs centraux, déconcentrés et les CTD pour le transfert effectif des compétences et des ressources (dissémination et appropriation des textes clés ; outils d'accompagnement du changement*)
- *Améliorer la coordination verticale et horizontale* : renforcement et institutionnalisation de plateformes de coordination et consultation ; renforcement de la participation des CTD dans les processus budgétaires au niveau national, régional et local

Composante 2.b: Renforcement de la capacité locale pour la prestation des services

- *Capacité de base des conseils régionaux et municipaux* : Gestion financière, passation des marchés, gestion des ressources humaines, suivi et évaluation, redevabilité et gestion des conflits, genre et engagement citoyen
- *Planification et budgétisation des investissements publics locaux*: prévisions budgétaires à moyen terme; évaluation annuelle de la performance des Projets existants pour informer les nouvelles priorités; sélection de Projets matures et inclusifs à inscrire dans le cadre de dépenses à moyen terme; élaboration de budgets par programmes et renforcement de l'orientation résultats des programmes d'investissement ; cohérence des plans communaux de développement avec les plans régionaux et l'alignement desdits plans à la Stratégie Nationale de Développement 2030 et aux stratégies sectorielles.
- *Mise en œuvre et suivi des Projets* : appropriation et application passation des marchés simplifiée pour les CTD, processus d'opération et d'entretien des investissements*, intégration aux plateformes de suivi de l'exécution du BIP au niveau central ; collecte et transfert de données sur cette exécution et renforcement du système de gestion de l'information budgétaire des CTD, etc...)
- *Outils de motivation de la performance* : Subventions/financement basé sur la performance sur la base de critères bien conçus : par ex. en termes de gestion et mise en œuvre de Projets, transparence et engagement citoyen, encourager la mutualisation des ressources entre communes/solidarité intercommunale

Composante 2.c: Transparence et engagement citoyen

- *Systématisation/institutionnalisation des mécanismes de participation citoyenne* dans les processus de développement local : préparation et d'exécution du budget d'investissement public (surtout programmation et budgétisation, renforcer les CLS); sensibilisation et accès à l'information y relative: identification des lacunes en matière d'information, collecte et publication d'informations par divers canaux, renforcement et l'élargissement des espaces de participation.
- *Appui spécifique aux régions avec statut spécial et plus impactés par les conflits* (sur la base d'analyses des besoins différenciés/spécifiques notamment par rapport à chaque axe d'intervention)

- Renforcer ce qui existe notamment (CLS dans les régions défavorisées, budget participatif.) pour amélioration et institutionnalisation

Composante 3: Gestion, suivi et évaluation de Projet

- Sous-composant 3a: Gestion et administration de Projet
- Sous-composant 3b: Suivi et évaluation de Projet
- Sous-composant 3c: Gestion des connaissances

Composante 4: CERC

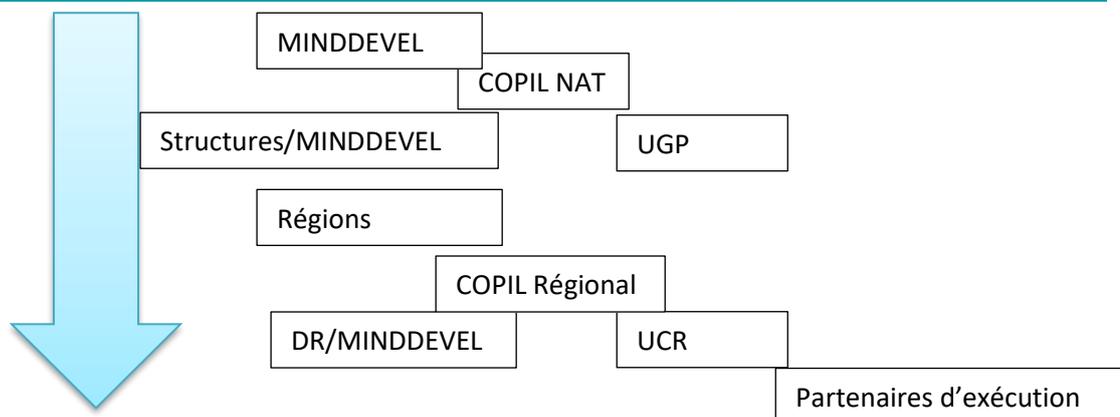
Un fonds d'urgence qui peut être déclenché en cas de crise d'origine humaine, de crise de santé publique ou de catastrophe naturelle, par la déclaration officielle d'une urgence nationale, ou sur demande officielle d'un des membres du gouvernement du Cameroun.

V. Les régions du Projet (champ d'intervention)

En s'appuyant sur les indicateurs socioéconomiques (taux de pauvreté élevé, taux de chômage élevé, le niveau de sous-emplois chez les jeunes et les femmes, le niveau insuffisants des investissements publics, le niveau de fourniture des services sociaux de base, les risques de vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles), les indicateurs liés au conflit (troubles sociaux et conflits armés, violence communautaire) et des indicateurs dus à la conjonction des deux facteurs (présence des populations déplacées avec un fort impact sur les communautés d'accueil, destruction à grande d'échelle des infrastructures/équipements), les régions suivantes ont été retenues :

- Extrême-Nord
- Nord
- Adamaoua
- Est
- Nord-Ouest
- Sud-Ouest

VI. Cadre institutionnel de mise en œuvre du Projet



VII. Points d'attention

1/ identification des activités d'accompagnement portées par les structures du MINNDEVEL

Tenant compte que le MINNDEVEL est une jeune administration encore dans sa phase d'implantation et du niveau insuffisant de son budget, la Banque Mondiale entrevoit un risque de transformation des ressources du Projet en « appui budgétaire ». Ainsi, elle propose que l'unité de gestion du Projet soit complètement détachée de l'administration.

Recommandation au plan technique

Les structures techniques du MINDDEVEL doivent négocier la prise en charge des activités d'accompagnement des CTD dans la composante 2 du Projet. Même comme les marges de manœuvre tant au niveau de l'enveloppe disponible que des modalités de mobilisation des ressources sont limitées.

Le MINDDEVEL pourrait également bien encadrer les modalités techniques de recrutement du Coordonnateur du Projet de manière à être comptable du niveau de performance réalisé par le Projet.

2/ cadre institutionnel du Projet

Le cadre institutionnel proposé par la Banque ne valorise pas suffisamment les Maires et les Présidents de Conseils Régionaux. En effet, ils auront un rôle central dans la proposition des Projets et leur maturation, ainsi que le suivi de la mise en œuvre desdits Projets. Il faut indiquer que la maîtrise d'ouvrage sera contrôlée par l'Unité de gestion régionale et le partenaire d'exécution.

Recommandation au plan technique

Il convient, en vue d'accroître la participation et le caractère inclusif du Projet, d'indiquer que le partenaire d'exécution est choisi par le bénéficiaire de l'infrastructure (Maires et Président du Conseil Régional), à condition que celui-ci soit agréé par la Banque Mondiale. Cela revient à dire que dans les faits c'est la banque qui choisira le partenaire d'exécution, mais les CTD se sentiront mieux impliquées.

3/ Choix des régions

Le choix actuel fera l'objet de beaucoup de débat en dépit des explications techniques fournies par la Banque (critères objectifs basés sur les indicateurs choisis en référence aux spécificités du PRA).

Recommandation au plan technique

Il convient de bien illustrer les choix opérés sur la base des données réelles sur le terrain afin d'être le plus objectif possible.

Annexe 4

Caractéristiques socio-économiques des régions d'intervention

Couverture géographique et bénéficiaires du Projet :

- Le Projet compte deux principaux groupes de bénéficiaires :
- Le premier groupe de bénéficiaires provient de la population rurale qui réside dans les communes où le Projet sera mis en œuvre.
- Le deuxième groupe de bénéficiaires est constitué des fonctionnaires du gouvernement local dans les communautés ciblées.
- Critères de sélection

Les interventions visant à améliorer les infrastructures communautaires et les services de base résilients au changement climatique et à renforcer les capacités des

communes (composante 1) concentreront leurs efforts dans les régions touchées par les facteurs de Fragilité, Conflit et Violence (FCV), afin de soutenir le plan de prévention et de résilience du GC de lutte contre ces facteurs. Il s'agit des régions actuellement en conflit ; des zones considérées comme fragiles en raison du taux élevé de l'exclusion socio-économique et des impacts des conflits en cours ; des zones subissant les retombées des conflits et de la violence (par exemple, l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées, l'impact sur les services sociaux, les emplois et les relations sociales). Sur la base des évaluations de la vulnérabilité spatiale qui ont analysé ces facteurs, six régions ont été choisies : Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest. Dans le cadre de la composante 2, l'assistance technique pour opérationnaliser davantage le processus de décentralisation et fournir aux entités décentralisées des outils et des processus améliorés pour gérer et mettre en œuvre efficacement les ressources bénéficiera à toutes les CTD dans les 10 régions.

- Caractéristiques socio-économiques de chaque région d'intervention

Pour la Région de l'Extrême Nord

La population de la région de l'Extrême-Nord est constituée d'une mosaïque de peuples composés de sédentaires et de transhumants. Les principaux groupes des sédentaires sont répartis selon les départements :

- Dans le département du Diamaré, on retrouve les Guiziga, les Moufou et les Peulhs ;
- Dans le département de Mayo-Tsanaga, il y a les Mafa et les Kapsiki ;
- Dans le département de Mayo-Sava, on a les Mandara, les Mora massifs et les Podoko à Mora, les Mada, les Moyang, zoulgo à Tokomberé, les Kanouri à Kolofata, et les Mouktélé à Zouelva ;
- Dans le département de Mayo-Kani, on a les Moundang, les Guiziga et les Toupouri ;
- Dans le département de Mayo-Danay, on trouve les Toupouri, les Massa, les Mousgoum et les Peulhs ;
- Dans le département de Logone et Chari, on a les Kotoko, les Arabes Choa et les Mousgoum. On retrouve également les Bororos dans toute la région. Il s'agit des nomades à la recherche des pâturages.

Dans cette Région, les populations pratiquent diverses activités, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. La région dispose de très peu d'industries. L'élevage constitue l'une des activités majeures de la région et figure parmi les activités traditionnelles les plus rémunératrices. En ce qui concerne l'agriculture, la population est relativement laborieuse. Les campagnes agricoles se déroulent dans des conditions climatiques défavorables marquées par une faible pluviométrie. On note également la prévalence de nombreux déprédateurs (criquets, chenilles, pachydermes, etc.) et des pratiques culturelles qui fragilisent les sols (feux de brousse, coupe abusive d'arbres, mauvaise utilisation des intrants agricoles). S'agissant de la pêche, les retenues d'eau (barrage de retenue de Maga, lac de Guéré, lac Tchad), le Logone et les Yaérés sont réputés très poissonneux. Ces

retenues d'eau sont tributaires de la pluviométrie. La région dispose de très peu d'unités de transformation à grande échelle. Toutes ces unités exercent essentiellement dans des activités agropastorales. Il s'agit notamment de :

- La SODECOTON (Société de développement du coton) qui est une entreprise d'État créée en 1974 pour gérer la filière coton. Sa principale mission est d'organiser la production et la commercialisation du coton sur l'étendue du territoire national ;
- La SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua). Elle a été créée en 1971. Sa mission principale était d'assurer la sécurité alimentaire des populations de cette région, car cette partie du pays est une zone à écologie très fragile ;
- La NOTACAM (Nouvelle Tannerie du Cameroun) qui est une société privée. Cette société est essentiellement tournée vers la collecte, le pré-tannage et l'exportation des cuirs et peaux à l'état semi-tannées. Aujourd'hui, la NOTACAM connaît d'énormes problèmes : difficulté de ravitaillement, exportation croissante des cuirs et peaux pour la consommation humaine vers les pays voisins, de nombreux coutelures sur les cuirs et des problèmes de gestion. Par rapport aux activités commerciales, la région de l'Extrême-Nord est handicapée par son éloignement par rapport aux industries situées au sud du pays. Les coûts de transport constituent un frein à l'approvisionnement de la région. Sa proximité avec le Nigeria et cet éloignement entraînent un commerce frontalier intense qui échappe au circuit normal d'importation.

Pour la Région du Nord

La population de la Région du Nord est composée de nombreuses ethnies, agricultrices comme les Dourou, les Koma et les Laka, au sud, les Guidar et les Daba au nord, les Fali au centre, dominées politiquement par les Peul (ou Foulbé), agriculteurs-éleveurs, des ethnies commerçantes comme les Haoussa et les Bornouan, et des immigrants plus ou moins récents comme les Toupouri, les Massa, les Mafa... pour la plupart agriculteurs, et des éleveurs nomades avec les différents lignages Bororo ou (Wodaabé). L'agriculture et l'élevage occupent 90 % de la population. Encadrée par la SODECOTON, la culture du coton est la plus grande culture commerciale d'exportation pour la fibre ou pour la consommation locale d'huile pour la graine. Les cultures vivrières sont destinées à l'autoconsommation ou à nourrir les villes, en croissance rapide. La pêche a fortement augmenté avec la création du barrage hydroélectrique de Lagdo et son lac de retenue.

Le Gouvernement du Cameroun y a créé un réseau d'aires protégées comprenant trois (03) parcs nationaux :

- le parc national de la Bénoué : 180 000 ha,
- le parc national du Faro : 330 000 ha,
- le parc national de Bouba Ndjida : 220 000 ha ;

vingt-huit (28) zones d'intérêt cynégétique (ZIC) dont 23 sont affermées aux guides professionnels de chasse.

Ces aires protégées représentent près de 33 % de la superficie totale de la Région. Les principales espèces rencontrées dans ces aires sont : l'élan de Derby, le lion, la panthère, le bubale, le cobe de Buffon, le phacochère, le babouin, le buffle, etc

Pour la Région de l'Adamaoua

Les 21 communes de la région sont inégalement réparties dans l'ensemble de ses cinq départements. Le département du Faro et Déo comporte quatre (04) communes (Galim Tignère, Kontcha, Mayo-Baléo, Tignère), celui du Mbéré compte quatre (04) communes (Dir, Djohong, Meiganga, Ngaoui), le Mayo-Banyo a trois (03) communes (Bankim, Banyo, Mayo Darlé), la Vina a huit (08) communes (Belel, Martap, Mbé, Nganha, Ngaoundéré I, Ngaoundéré II, Ngaoundéré III, Nyambaka) et le Djerem deux (02) communes (Ngaoundal, Tibati).

La population de la région de l'Adamaoua est composée de plusieurs groupes ethniques d'inégale importance en terme de nombre : les Foulbés, les Bororo, les Haoussas, les Gbaya, les Kaka, les Tikar, les Konja, les Vouté, les Mboum et les Dourou. L'islam est la religion dominante de la région, surtout au sein de l'ethnie Peule. Beaucoup d'ethnies conservent cependant des traditions animistes ou païennes, particulièrement dans les montagnes près de la frontière nigériane.

Les activités agricoles et pastorales occupent la grande majorité des habitants, même dans les zones dites urbaines. Le coton, dont la culture n'est pas encore très développée dans la région est cultivé dans les localités limitrophes avec la région du Nord. Le café robusta est cultivé dans le département du Mayo-Banyo, précisément dans la localité de Bankim. S'agissant des cultures vivrières, le maïs et le sorgho occupent une place prépondérante. Le potentiel industriel de la région, malgré son état embryonnaire, repose sur quelques industries. Parmi elles, on a MAÏSCAM (qui produit et transforme du maïs, du soja et du tournesol en farine) et la SOGELAIT spécialisée dans la production des produits laitiers. L'Adamaoua possède l'un des plus importants gisements de bauxite du monde dont l'exploitation est déjà décidée par le Gouvernement. Selon le milieu de résidence, plus de sept personnes sur dix en milieu urbain exercent dans le tertiaire (29,5% dans le commerce et 41,3% dans les services). On y retrouve également 23,1% d'actifs occupés qui exercent dans le secteur de l'industrie. En milieu rural, plus de six actifs occupés sur dix exercent dans le primaire. S'agissant des autres secteurs, le secondaire occupe 7,6% et le tertiaire 25,1% d'actifs (commerce 11,2% et services 13,9%). L'analyse selon le secteur d'activité et le sexe permet de remarquer que relativement à leurs homologues hommes, les femmes sont plus présentes dans le secteur primaire et moins dans le secteur des services.

Pour la Région de l'Est :

La population de la région de l'Est est constituée d'une mosaïque de peuples composés des autochtones, des bantous et des soudaniens. Ces principaux groupes sont constitués ainsi qu'il suit :

- Les premiers occupants (autochtones), composés des Pygmées et les Mbororo ;
- Les bantous sont constitués des Kakô, Maka, Mezime, les Pong-Pong, Kounabembé, Mbiemo, Bidjouki, Bangantou, Nzime, Badjoué, Bobilis, Makadjem, Bikélé et des Bizem ;

-
- Les soudaniens sont formés des Yanghérés, les Bayas et les Mboum. En plus de ces populations, la région compte aussi les groupes issus d'autres régions du pays qui sont venus s'y installer. Par ailleurs, du fait de la crise sociopolitique en République Centrafricaine, la région a été confrontée à un afflux important des réfugiés en provenance de ce pays.

L'économie de la région est soutenue par les secteurs forestier (exploitation des agrumes et transformation du bois) et minier (exploitation de l'or, du mercure, du fer, du diamant, etc.). En 2014, dans la région de l'Est, la grande majorité (88,2%) des actifs occupés âgés de 10 ans ou plus exercent dans le secteur informel. Selon le milieu de résidence, la même tendance s'observe, avec cependant une prédominance de l'informel non agricole en milieu urbain (64,4%) et de l'informel agricole en milieu rural (59,5%). Suivant le secteur d'activité, on observe une prédominance du secteur du tertiaire (45,8%) suivi du secteur primaire (39,3%) et du secteur secondaire (14,9%). Selon le milieu de résidence six personnes sur dix en milieu urbain exercent dans le tertiaire (17,3% dans le commerce et 42,5% dans les services). On y retrouve également le quart des actifs qui exercent dans le secteur de l'industrie. En milieu rural, près d'un actif occupé sur deux exerce dans le secteur primaire. S'agissant des autres secteurs, le secondaire occupe 11,3% et le tertiaire 39,9% d'actifs (22,9% pour le commerce et 17,0% pour les services).

Pour la Région du Nord-Ouest

Créée en 1973, la région du Nord-Ouest présente une population hétérogène. L'effectif total de la population est de l'ordre de 1.728.953 habitants. Dans le département de Boyo cette population est estimée à 124.887 habitants parmi lesquels 56.512 hommes et 68.375 femmes (RGPH, 2010).

Trois grands groupes ethniques sont rencontrés dans la région du Nord-ouest ; ce sont les Tikars, widikums et Foulanis. En raison de la diversité des dialectes locaux, la langue de communication privilégiée et le plus couramment utilisée entre les différentes communautés reste l'anglais. La vie religieuse est représentée à 80 % par le christianisme (catholique et presbytérien) et à 20 % par une population de confession musulmane.

Les activités liées directement au secteur agro-rural du Nord-Ouest en général et regroupant par ordre d'importance l'agriculture, l'élevage et la sylviculture ; se pratiquent dans un cadre naturel offrant de nombreux atouts en termes de potentialités. Dans l'ensemble, l'agriculture représente l'activité socio- économique prédominante. Les cultures commercialisables sont le maïs, le macabo, le palmier à huile, le café arabica et robusta, le cacao, le riz paddy, le blé, le manioc, ... Concernant l'élevage, les études effectuées par le MINEPIA (1986) ont montré que 60 % de la superficie de la province peut être utilisée pour l'élevage. Les activités liées à la pêche et à l'artisanat sont faibles (Projet PNUD, 2000).¹

¹ Source : ECAM 2 & 3

Comme dans l'ensemble du pays, la pauvreté reste un phénomène préoccupant dans la région du Nord-Ouest. En effet, en 2007, sur 10 personnes de la région, environ 3 (28,9%) vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 39,9% au niveau national. Cette situation de précarité frappe plus la population du milieu rural (32,8%) que celle du milieu urbain 42 000 FCFA le revenu supplémentaire à transférer à un pauvre pour améliorer sa condition de subsistance. Ce qui correspond à un indice d'écart de pauvreté de 6,6% contre 12,3% au niveau national. (20,8%).

Pour la Région du Sud-Ouest

D'après les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3) de 2005, la population du Sud-Ouest était estimée à 1 316 079 soit 7,5% de la population totale du Cameroun. Selon le rapport des projections démographiques élaborées par le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) en 2016, la population totale de la région du Sud-Ouest est estimée à 1 593 728 d'habitants. Cette population est constituée de 49,4% de femmes et 50,6% d'hommes.²

D'après les données de l'EC-ECAM 4 (2016), la répartition de la population de la région du Sud-Ouest selon le groupe d'âges montre clairement que la population la plus représentée est celle ayant un âge compris entre 15 et 64 ans (59,9%). Ce groupe est suivi de celui des personnes de 5-14 ans (24,0%). Les moins de 5 ans représentent 12,5% de la population et les personnes de plus de 65 ans ne représentent que 3,6%. Les tendances sont les mêmes dans toutes les communes et selon le milieu de résidence et le sexe.

Selon le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE 2), en 2016, la région du Sud-Ouest comptait 14 709 entreprises/établissements dont 41 du secteur primaire, 2 273 du secteur secondaire et 12 395 du secteur tertiaire. La plupart de ces entreprises/établissements sont individuelles. On dénombre 11 436 très petites entreprises (TPE), 2 702 petites entreprises (PE), 116 moyennes entreprises (ME) et 11 grandes entreprises (GE). Les entreprises du Sud-Ouest emploient de manière permanente 54 402 personnes dont 30 038 hommes et 24 364 femmes en 2016. La région du Sud-Ouest regorge de nombreuses ressources du sol et du sous-sol. Lequel sous-sol est principalement riche en pétrole, et son sol est propice à la création des plantations des cultures de rente telles que le palmier à huile, l'hévéa, le thé et la banane, et à la pratique d'une gamme variée de cultures vivrières. Les ressources halieutiques sont également abondantes, principalement dans la presqu'île de Bakassi. L'économie de la région est portée par les cultures de rente, dont les plantations appartiennent majoritairement aux sociétés Cameroon Development Corporation (CDC) et PAMOL. L'exploitation et le raffinage du pétrole brut sont également assurés dans cette région par la SONARA. On y retrouve aussi d'autres unités agro-industrielles telles que DELMONTE et PLANTECAM qui produisent du thé, des bananes, de l'huile de palme, du caoutchouc, du poivre et des produits médicinaux pour les marchés locaux et étrangers. Le tourisme est aussi une activité

² Source : INS, EC-ECAM 2016

économique assez développée dans la région. En effet, le Sud-Ouest regorge de sites touristiques importants. On peut citer entre autres le Mont Cameroun, les plages de sable volcanique de Limbé, le parc national de Korup, les chutes d'Ekombé, le lac de cratère de Barombi Mbo et le jardin botanique de Limbé. L'on peut aussi mentionner l'ascension du Mont Cameroun baptisée « course de l'espoir », qui constitue un évènement touristique majeur annuel. Kumba et Limbé sont les principales villes commerciales de la région. L'activité commerciale est favorisée par l'installation des banques, des établissements de micro finance et des compagnies d'assurance. Selon le milieu de résidence, près de six personnes sur dix en milieu urbain exercent dans le tertiaire (23,4% dans le commerce et 39,8% dans les services). On y retrouve également 16,7% d'actifs qui exercent dans le secteur de l'industrie. En milieu rural, 7 actifs occupés sur 10 exercent dans le primaire. S'agissant des autres secteurs, le secondaire occupe 6,2% et le tertiaire 20,5% d'actifs (5,9% pour le commerce et 14,6% pour les services). Fig. 1 : Carte de distribution des régions couvertes par le Projet.